



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 27 mars 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1123815002

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour un service de gestion et d'entretien des équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique d'une durée de 3 ans. Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438001

Accorder un contrat à la firme Ascenseurs Nagle inc., pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte-charges à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de trente-six mois, pour une somme maximale de 130 841.55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1835-AE – 5 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136135002

Conclure avec Groupe Trium Inc. une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de chandails de différents modèles pour le personnel policier et cadet du SPVM - Appel d'offres public 12-11812 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé de l'entente: 117 929,28 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130132002

Autoriser, en 2013, un virement de crédits de 99 710 \$ en provenance des dépenses générales d'administration afin de couvrir les dépenses associées à la tenue publique des séances du comité exécutif / Ajuster la base budgétaire de la Direction du greffe d'un montant de 79 430 \$ à compter de 2014 / Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour les séances prévues entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2013 - Dépense estimée à 45 500 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.005 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120506004

Accorder un contrat à Procova Inc., pour la réalisation des travaux de la phase 2 de mise à niveau de l'aréna Michel-Normandin (0608) du complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 1 465 678,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5629 (contrat travaux 13873) - huit soumissionnaires.

20.006 Contrat de services professionnels

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1134235002

Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ pour les services professionnels de la firme Gowlings Lafleur Henderson afin d'assurer la défense de la Ville de Montréal dans le cadre du dossier l'opposant au vérificateur général

20.007 Contrat de services professionnels

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120014003

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air, pour une somme maximale de 4 713 975 \$, répartie de 2013 à 2017 / Approuver la convention de services professionnels à cet effet.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.008 Entente

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1130066001

Approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Québec concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de micro-ordinateurs et autres accessoires, pour une période de deux (2) ans avec la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire

20.009 Entente

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1131246001

Approuver un projet d'addenda modifiant la permission intervenue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CE12 0554) afin de permettre à la Ville d'accéder à l'emprise de lignes de transport située en bordure du parc du Ruisseau-De Montigny, pour réaliser les travaux de plantation aux buttes 1, 2, 3 et 4 et modifier, en conséquence, la date de terminaison de la permission accordée, du 31 juillet 2014 au 31 juillet 2016, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet d'addenda

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.010 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124069010

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois pour une période de 2 ans, à compter du 1er avril 2013 un espace au 1er étage de l'immeuble situé au 155, rue Greene (Marché Atwater), d'une superficie d'environ 1 729,10 mètres carrés, à des fins sportives, pour un loyer total de 10 125 \$, excluant les taxes.

20.011 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134069002

Approuver le projet de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 2 ans, à compter du 12 juin 2013, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins artistiques.

20.012 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125323006

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaires sous le nom de Go Café, pour une période de deux ans, à compter du 1er juillet 2012 au 30 juin 2014, des emplacements fixes pour une superficie de 34,31 m² et des emplacements ponctuels pour une superficie de 231,36 m², aux installations suivantes : Complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour un loyer total de 133 775,72 \$, taxes incluses (# 95,450,608).

20.013 Immeuble - Servitude

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1122551007

Approuver un projet d'acte de servitude réelle et perpétuelle de tolérance d'empiètement sur une partie du lot 4 386 572 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, à titre gratuit

20.014 Subvention - Contribution financière

CE Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1131238002

Accorder un soutien financier de 24 000 \$ à UNITERRA pour la réalisation de missions volontaires de solidarité internationale de court terme (2 à 6 semaines), pour l'année 2013, en provenance du budget de fonctionnement et autoriser la modification des conditions de travail des candidats sélectionnés pour une mission en 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1130429001

Autoriser la réception d'une subvention de 21 020 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada France, pour le projet d'échanges entre Espace pour la vie et le Musée de la civilisation du Québec et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, sur le thème Éthique de la biosphère. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver un projet de protocole à cet effet.

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131375001

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 14^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2013 / Approuver le projet de convention à cet effet

20.017 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1125971001

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 pour une somme maximale de 1,651,304,52 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1130870001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1132928002

Adopter l'avis de Montréal qui sera déposé à la communauté métropolitaine de Montréal relativement à son projet de réseau artériel métropolitain en application de l'article 158.1 de la loi sur la CMM. - Demander à la CMM d'utiliser le réseau artériel d'agglomération (RAA) comme base de travail en vue de définir un prochain RAM; - Mandater le Service des infrastructures du transport et de l'environnement en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire de procéder à la mise à jour du RAA.

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

30.003 Budget - Taxe / Compte

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1130326003

Radier des livres de la Ville la somme de 12 061,67\$ en capital, en plus des intérêts et tout solde dû réclamé de monsieur Ahmed Imtiaz pour des taxes foncières, compte F-051513-95, pour les exercices financiers 2007 à 2012, emplacement 250 rue Galt (Métro De l'Église) #CC-605.

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124313001

Autoriser un virement de crédits de 274 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour les frais d'exploitation du bâtiment du 4000 Saint-Patrick acquis dans le cadre de la relocalisation de la cour de service Eadie et de l'éco-centre Sud-Ouest

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics - 1130575002

Autoriser un virement budgétaire de 8 000 \$, en provenance de l'enveloppe budgétaire dédiée au Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA), dans le projet de réserve pour imprévus, vers le projet Programme de réaménagement de parcs anciens - Aménagement d'équipements d'exercice pour aînés parc Thomas-Chapais de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octroyer le contrat à Les industries Simexco inc., pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice pour les aînés dans le parc Thomas-Chapais

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130196001

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005) afin d'ajuster certains paramètres du programme Stabilisation des fondations en prévision de sa réouverture à de nouvelles demandes d'aide financière.

50 – Ressources humaines

50.001 Nomination

CE Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1135981002

Approuver la nomination de madame Guylaine Brisson dans l'emploi de Directrice - services regroupés aux arrondissements (#105810) au Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles à compter de la date de résolution du comité exécutif

50.002 Convention collective / Contrat de travail

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1132463002

D'autoriser le dépôt de griefs contre le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal relativement à M. Gilles Surprenant et M. Luc Leclerc et contre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) relativement à M. François Thériault, pour qu'il soit ordonné à ces ex-employés de remettre à la Ville la valeur des pots-de-vin ou des commissions secrètes qu'ils ont obtenus en violation de leurs obligations envers l'employeur.

50.003 Cessation d'emploi

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134297004

Mise à la retraite d'un policier en raison d'invalidité naturelle.

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Lachine , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1136163001

Dépôt du Rapport annuel 2012 du Musée de Lachine

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057004

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 11 mars au 15 mars 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353003

Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 28 février 2013.

60.004 Dépôt

CM Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592002

Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

60.005 Dépôt

CG Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592003

Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 27 mars 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438001

Accorder un contrat à la firme Ascenseurs Nagle inc., pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte-charges à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de trente-six mois, pour une somme maximale de 130 841.55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1835-AE – 5 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136135002

Conclure avec Groupe Trium Inc. une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de chandails de différents modèles pour le personnel policier et cadet du SPVM - Appel d'offres public 12-11812 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé de l'entente: 117 929,28 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130132002

Autoriser, en 2013, un virement de crédits de 99 710 \$ en provenance des dépenses générales d'administration afin de couvrir les dépenses associées à la tenue publique des séances du comité exécutif / Ajuster la base budgétaire de la Direction du greffe d'un montant de 79 430 \$ à compter de 2014 / Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour les séances prévues entre le 1er avril et le 31 décembre 2013 - Dépense estimée à 45 500 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.005 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120506004

Accorder un contrat à Procova Inc., pour la réalisation des travaux de la phase 2 de mise à niveau de l'aréna Michel-Normandin (0608) du complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 1 465 678,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5629 (contrat travaux 13873) - huit soumissionnaires.

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.007 Contrat de services professionnels

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120014003

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air, pour une somme maximale de 4 713 975 \$, répartie de 2013 à 2017 / Approuver la convention de services professionnels à cet effet.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.009 Entente

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1131246001

Approuver un projet d'addenda modifiant la permission intervenue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CE12 0554) afin de permettre à la Ville d'accéder à l'emprise de lignes de transport située en bordure du parc du Ruisseau-De Montigny, pour réaliser les travaux de plantation aux buttes 1, 2, 3 et 4 et modifier, en conséquence, la date de terminaison de la permission accordée, du 31 juillet 2014 au 31 juillet 2016, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet d'addenda

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.010 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124069010

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois pour une période de 2 ans, à compter du 1er avril 2013 un espace au 1er étage de l'immeuble situé au 155, rue Greene (Marché Atwater), d'une superficie d'environ 1 729,10 mètres carrés, à des fins sportives, pour un loyer total de 10 125 \$, excluant les taxes.

20.011 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134069002

Approuver le projet de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 2 ans, à compter du 12 juin 2013, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins artistiques.

20.012 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125323006

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaires sous le nom de Go Café, pour une période de deux ans, à compter du 1er juillet 2012 au 30 juin 2014, des emplacements fixes pour une superficie de 34,31 m² et des emplacements ponctuels pour une superficie de 231,36 m², aux installations suivantes : Complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour un loyer total de 133 775,72 \$, taxes incluses (# 95,450,608).

20.013 Immeuble - Servitude

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1122551007

Approuver un projet d'acte de servitude réelle et perpétuelle de tolérance d'empiètement sur une partie du lot 4 386 572 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, à titre gratuit

20.014 Subvention - Contribution financière

CE Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1131238002

Accorder un soutien financier de 24 000 \$ à UNITERRA pour la réalisation de missions volontaires de solidarité internationale de court terme (2 à 6 semaines), pour l'année 2013, en provenance du budget de fonctionnement et autoriser la modification des conditions de travail des candidats sélectionnés pour une mission en 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1130429001

Autoriser la réception d'une subvention de 21 020 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada France, pour le projet d'échanges entre Espace pour la vie et le Musée de la civilisation du Québec et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, sur le thème Éthique de la biosphère. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver un projet de protocole à cet effet.

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131375001

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraibéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 14e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2013 / Approuver le projet de convention à cet effet

20.017 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1125971001

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 pour une somme maximale de 1,651,304,52 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1130870001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1132928002

Adopter l'avis de Montréal qui sera déposé à la communauté métropolitaine de Montréal relativement à son projet de réseau artériel métropolitain en application de l'article 158.1 de la loi sur la CMM. - Demander à la CMM d'utiliser le réseau artériel d'agglomération (RAA) comme base de travail en vue de définir un prochain RAM; - Mandater le Service des infrastructures du transport et de l'environnement en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire de procéder à la mise à jour du RAA.

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

30.003 Budget - Taxe / Compte

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1130326003

Radier des livres de la Ville la somme de 12 061,67 \$ en capital, en plus des intérêts et tout solde dû réclamé de monsieur Ahmed Imtiaz pour des taxes foncières, compte F-051513-95, pour les exercices financiers 2007 à 2012, emplacement 250 rue Galt (Métro De l'Église) #CC-605.

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124313001

Autoriser un virement de crédits de 274 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour les frais d'exploitation du bâtiment du 4000 Saint-Patrick acquis dans le cadre de la relocalisation de la cour de service Eadie et de l'éco-centre Sud-Ouest

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics - 1130575002

Autoriser un virement budgétaire de 8 000 \$, en provenance de l'enveloppe budgétaire dédiée au Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA), dans le projet de réserve pour imprévus, vers le projet Programme de réaménagement de parcs anciens - Aménagement d'équipements d'exercice pour aînés parc Thomas-Chapais de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octroyer le contrat à Les industries Simexco inc., pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice pour les aînés dans le parc Thomas-Chapais

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130196001

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005) afin d'ajuster certains paramètres du programme Stabilisation des fondations en prévision de sa réouverture à de nouvelles demandes d'aide financière.

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 6 mars 2013, 8 h 30, à l'article 40.003

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Lachine , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1136163001

Dépôt du Rapport annuel 2012 du Musée de Lachine

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057004

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 11 mars au 15 mars 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353003

Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 28 février 2013.

60.004 Dépôt

CM Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592002

Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

Mention spéciale : Le rapport financier consolidé vérifié sera livré séance tenante

60.005 Dépôt

CG Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592003

Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

Mention spéciale : Le rapport financier consolidé vérifié sera livré séance tenante

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	4

CE : 20.001

2013/03/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133438001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Ascenseurs Nagle inc., pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte-charges à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de trente-six mois, pour une somme maximale de 130 841.55\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1835-AE - 5 soumissionnaires.

1. d'accorder à Ascenseurs Nagle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte-charges à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trente-six mois et pour une somme maximale de 130 841,55\$ toutes taxes incluses, conformément au document d'appel d'offres public 1835-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-03-13 08:47

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1133438001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133438001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Ascenseurs Nagle inc., pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte-charges à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de trente-six mois, pour une somme maximale de 130 841.55\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1835-AE - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte compte treize ascenseurs et monte-charges dont sept sont de type hydraulique et six fonctionnent avec un système de câbles. Ces appareils mobiles sont utilisés pour le déplacement des employés, des outils et des charges lourdes en hauteur ainsi que dans les galeries souterraines. Les employés d'entretien et d'opération les utilisent pour effectuer de la maintenance préventive, des inspections et des réparations sur divers équipements localisés à différents niveaux dans plus de sept édifices sur le site de la Station.

Afin d'assurer la conformité de ces appareils aux normes de la Régie du bâtiment du Québec de même que la sécurité de nos employés, des inspections ainsi que des entretiens préventifs doivent être effectués régulièrement pour remplacer des pièces défectueuses, usées ou défectueuses.

Un appel d'offres a été lancé le 9 janvier 2013 sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 janvier 2013. Six entreprises se sont procurés les documents d'appel d'offres et cinq ont présenté une soumission. La validité des soumissions était de 180 jours.

Trois addenda furent émis pendant la période de l'appel d'offres.

Le premier addenda émis le 11 janvier comportait des modifications majeures. Il regroupait sur un seul bordereau de soumission les entretiens préventifs: mensuels, trimestriels, semestriels et annuels qui faisaient l'objet de quatre bordereaux de soumission différents dans l'appel d'offres original. Nous avons regroupé ces entretiens préventifs pour que les soumissionnaires n'aient pas à séparer le temps alloué à chaque type d'entretien préventif ou qu'ils puissent penser qu'ils auraient à se déplacer plus de douze fois par année pour effectuer les entretiens préventifs. En fait, l'entrepreneur ne se déplace qu'une seule fois par mois pour les entretiens préventifs. Les entretiens trimestriels, semestriels et annuels

se font en complément aux entretiens mensuels lors de la même visite. Cet addenda faisait également passer le nombre d'épreuves de sécurité requis par ascenseur de un aux trois ans à un par année, afin de se conformer aux normes de la régie du bâtiment.

Le deuxième addenda émis le 16 janvier était mineur et visait à clarifier l'addenda 1.

Le troisième addenda émis le 23 janvier rendait la visite du site facultative, contrairement à ce qui était spécifié dans l'appel d'offres original qui disait qu'aucune visite des lieux n'était prévue.

Puisque notre estimé était basé sur les coûts annuels des entretiens préventifs des années antérieures, nous n'avons pas jugé nécessaire de réviser notre estimé pour cet item. Par contre, l'item concernant les épreuves de sécurité fut révisé à la hausse pour prendre en considération l'augmentation du nombre d'épreuves.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 775141 - 14 août 2012 - Autoriser un contrat à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte charges de la Station d'épuration des eaux usées pour une somme de 40 011,30\$ toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation - 1 seul soumissionnaire

BC500150 - 31 mai 2010 - Autoriser un contrat à la firme Ascenseurs Innovatec Inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte charges de la Station d'épuration des eaux usées pour une somme de 89 500,00\$ toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation - 3 soumissions

BC387760 - 5 août 2009 - Autoriser un contrat à la firme Ascensia S.A. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte charges de la Station d'épuration des eaux usées pour une somme de 49 100,63\$ toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation - 1 seul soumissionnaire

DESCRIPTION

L'entretien préventif se divise en deux et varie selon le type d'équipements, soit:

- les ascenseurs, les nacelles et les monte-charges à câble;
- les ascenseurs et les monte-charges hydrauliques

Pour chaque type d'équipement, des inspections périodiques (mensuelles, trimestrielles, bisannuelles et annuelles), des épreuves annuelles de sécurité, des réparations ainsi que la main-d'oeuvre sont incluses dans ce contrat.

JUSTIFICATION

Auparavant, la durée des contrats émis par la Station d'épuration pour ce type de service variait de douze à vingt-quatre mois et faisait l'objet d'appels d'offres sur invitation. Peu de compagnies spécialisées dans ce domaine se disaient intéressées à soumissionner sur des contrats à court terme. De ce fait, en 2012, il fut convenu de procéder une dernière fois par appel d'offres sur invitation (pour un contrat d'un an) et de préparer pour 2013 un appel d'offres public pour un contrat de 36 mois, afin de favoriser une saine compétition et susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de soumissionnaires. Lors de l'ouverture des soumissions, le 30 janvier 2013, cinq compagnies ont fait parvenir une soumission (alors qu'il n'y avait qu'une seule compagnie soumissionnaire en 2009 et 2012 et deux compagnies en 2010).

Tableau d'analyse des soumissions

Appel d'offres public 1835-AE

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
1. Ascenseurs Nagle inc.	130 841.55\$	N/A	130 841.55\$
2. Kone inc.	186 151.42\$	N/A	186 151.42\$
3. Ascenseurs Innovatec inc.	187 373.60\$	N/A	187 373.60\$
4. Ascenseurs Independant	216 451.94\$	N/A	216 451.94\$
5. Ascenseurs Thyssen Krupp Canada Itée. (Ascenseurs Pionier inc.)	297 187.00\$	N/A	297 187.00\$
Dernière estimation réalisée	183 525.24\$	N/A	183 525.24\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			203 601.10\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			55.61%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			166 345.45\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			127.14%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(52 683.69\$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-28.71%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			55 309.87\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			42.27%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 28.71%.

Compte tenu de l'écart important entre l'estimation et l'adjudicataire (-28.71%), ainsi qu'entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut soumissionnaire (127.14%), le 13 février, nous avons convoqué M. Pierre Mongeau, Gérant régional de la compagnie Ascenseurs Nagle inc.. Avec un représentant de notre service d'entretien, nous avons rencontré M. Mongeau pour s'assurer qu'il avait bien compris la teneur des travaux à effectuer et lui faire part de nos craintes par rapport au montant soumissionné pour l'article A: entretiens préventifs qui était nettement inférieur à notre estimé et aux montants soumis par les autres soumissionnaires. Lors de cette rencontre, M. Mongeau nous a confirmé que les entretiens préventifs avaient été estimés par un de ses techniciens qui connaissait bien nos installations et que les travaux seront exécutés tel que notre devis.

Considérant l'importance d'effectuer des inspections régulières et des réparations sur les ascenseurs et monte-charges pour assurer la sécurité des employés et le bon fonctionnement de la Station, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme; soit la compagnie Ascenseurs Nagle Inc., au prix de sa soumission, soit 130 841.55\$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Ascenseurs Nagle inc.- 2240 avenue Beaconsfield, Montréal, QC H4A 2G8 (NEQ 1142957399). L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec, en date du 14 janvier 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2013 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2014 à 2016.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 130 841,55 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 125 151,55 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation - immeubles et terrains

La répartition annuelle des coûts du contrat est comme suit :

<u>Montants</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Montant avant taxes	28 450,00 \$	37 933,33 \$	37 933,33 \$	9 483,33 \$	113 800,00 \$
Montant taxes incluses	32 710,39 \$	43 613,85 \$	43 613,85 \$	10 903,46 \$	130 841,55 \$
Montant net	31 287,89 \$	41 717,18 \$	41 717,18 \$	10 429,29 \$	125 151,55 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ce contrat d'entretien et réparation des ascenseurs mettrait en péril la sécurité des employés et rendrait inaccessible des équipements critiques au fonctionnement de la Station.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a aucun plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 1er avril 2013

Fin du contrat 31 mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres. Ce dossier respecte les encadrements suivants : politique de gestion contractuelle et politique d'approvisionnement ainsi que les clauses de prévention de la fraude et de la collusion.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER

Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559

Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE

Directeur

Tél : 280-3706

Télécop. : 514-280-4387
Date d'endos. : 2013-02-19

Dossier # :1133438001



Dossier # : 1136135002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Groupe Trium Inc. une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de chandails de différents modèles pour le personnel policier et cadet du SPVM - Appel d'offres public 12-11812 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé de l'entente: 117 929,28 \$, taxes incluses)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec l'option de prolonger de 12 mois pour la fourniture sur demande de chandails de différents modèles pour le personnel policier et cadet du SPVM;
2. d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Groupe Trium Inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11812 et au tableau de prix joint au sommaire décisionnel;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-03-11 17:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1136135002

IDENTIFICATION

Dossier # :1136135002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Groupe Trium Inc. une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de chandails de différents modèles pour le personnel policier et cadet du SPVM - Appel d'offres public 12-11812 - (4 soumissionnaires) - (montant estimé de l'entente: 117 929,28 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer un contrat pour la fourniture de chandails de différents modèles au Groupe Trium Inc., suite à l'appel d'offres public 12-11812, lancé le 12 décembre 2012.

Les chandails sont requis afin de répondre aux besoins opérationnels du personnel policier et cadet du SPVM et ce, dans le cadre des annexes C1 et C2 de la convention collective des policiers et policières.

Cet appel d'offres a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ainsi que dans le journal La Presse pour une période de 34 jours, du 12 décembre 2012 au 14 janvier 2013.

La période de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit du 15 janvier 2013 au 14 mai 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de Commande BC506416 approuvé le 6 mai 2010: "Octroyer un contrat à la compagnie Shefa Limitée pour une durée de 12 mois ou jusqu'à concurrence de 99 999,99\$, selon la première des 2 éventualités (deux soumissionnaires). AO 10-11224".

DESCRIPTION

Conformément aux dispositions de l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, pour préparer l'appel d'offres pour les chandails, la Direction de l'approvisionnement a procédé à l'estimation du coût du contrat. Cette estimation a été basée sur les prix des chandails négociés en 2010, sur la consommation de trois dernières années et sur le stock actuel en inventaire dans le magasin SPVM. Nous avons pris en calcul une inflation de 2% par année. La forte hausse du coût du coton (de 63\$US en mars 2009 au 90\$US en janvier 2013 avec un pic de 215\$US en juillet 2011) expliquée par la baisse de la production mondiale et par

la croissance du marché domestique chinois, conjuguée avec une fluctuation du prix de transport fort influencé par le coût du pétrole (variation de 70\$ par baril en 2010 à 108\$ par baril en 2012) fait que le prix des produits textiles soit très volatil et difficilement prévisible. De plus, la valeur du dollar canadien par rapport au yuan chinois en passant par le dollar américain a diminuée de 6,2% ce qui fait augmenter le prix des produits fabriqués en Chine et achetés avec les dollars canadiens (voir le tableau plus bas).

Devise	Janvier 2010	Décembre 2012	Écart
CAD	100	100	0
USD	97.09	98.1	1.01
CNY	662.9	621.8	(-) 41,1 soit (-) 6.20%

Les prix unitaires soumis représentent une augmentation moyenne de 17% par rapport au dernier prix payé en 2010 pour des articles de la même catégorie.

Le plus bas soumissionnaire conforme indique que cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation du prix du coton et de l'énergie ainsi qu'à la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien, américain et le yuan chinois. Un autre soumissionnaire a mentionné aussi le coût du coton comme l'élément principal dans la composition du prix des produits et difficilement prévisible à moyen terme.

Le but de la présente demande est de conclure une entente - cadre de vingt-quatre (24) mois, avec l'option de prolongation de douze (12) mois, en respectant l'intégrité des termes de l'appel d'offres 12-11812 pour la fourniture de chandails pour le SPVM.

JUSTIFICATION

Les articles cités dans le présent document sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel policier et cadet conformément aux annexes C1 et C2 de la convention collective des policiers et policières du SPVM. Suite à l'appel d'offres public 12-11812 lancé le 12 décembre 2012, huit (8) firmes se sont procurés les documents d'appel d'offres et quatre (4) ont déposé une soumission. Suite à l'analyse technique, la soumission de la firme Dépôt médical Canada Inc., plus bas soumissionnaire (113 026.01\$) est refusée en raison de non conformité des échantillons présentés (voir Pièces jointes). Les échantillons présentés par Groupe Trium Inc., deuxième plus bas soumissionnaire, se sont avérés conformes aux exigences techniques tel qu'indiqué dans les documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
GROUPE TRIUM INC.	117 929.28 \$		117 929.28 \$
VÊTEMENTS STENIS INC.	124 547.02 \$		124 547.02 \$
SHEFA LTÉE.	140 241.29 \$		140 241.29 \$
Dernière estimation réalisée	100 964.70 \$		100 964.70 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			127 572.53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			8.18%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			22 312.01 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	18.92%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	16964.58
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	16.8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	22 312.01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	18.92%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conclure une entente-cadre pour une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de chandails de différents modèles avec Groupe Trium Inc., au montant de 117 929,28 \$, taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique / Service de police, article 19 (paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement du Service de police.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du SPVM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet équipement répond aux besoins opérationnels du personnel policier et cadet en devoir et, par le fait même, permet au SPVM de continuer à répondre à sa mission et à ses engagements envers les citoyens de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impossibilité de réaliser la distribution annuelle 2013 selon la convention collective des policiers et policières du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mars 2013

Début du contrat : mars 2013

Une entente-cadre auprès de l'adjudicataire sera émise par la Direction de l'approvisionnement suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'obligation de procéder par appel d'offres public pour tout achat de plus de 100 000 \$ est inscrite dans la Loi des Cités et Villes (art. 573). De plus, le devis comprend les clauses en prévention de la collusion et de la fraude.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;

· Confidentialité des estimations des contrats.

Montant de l'offre:

102 569.50\$ + TPS (5 %) 5 128.47\$ + TVQ (9,975 %) 10 231.31\$ = 117 929.28\$

Adjudicataire recommandé:

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec l'option de prolonger 12 mois, avec Groupe Trium Inc., pour la fourniture de chandails de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 117 929.28\$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Services aux citoyens (Alain WHITE)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514 872-6717

Télécop. : 514 872-9693

ENDOSSÉ PAR

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

Tél : 514-872-1027

Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2013-03-05

Dossier # :1136135002

**Dossier # : 1130132002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en 2013, un virement de crédits de 99 710,00 \$ en provenance des dépenses générales d'administration afin de couvrir les dépenses associées à la tenue publique des séances du comité exécutif / Ajuster la base budgétaire de la Direction du greffe d'un montant de 79 430,00 \$ à compter de 2014 / Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour les séances prévues entre le 1er avril et le 31 décembre 2013 - Dépense estimée à 45 500,00 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

- 1.- D'autoriser un virement de crédits de 99 710,00 \$ afin de couvrir les dépenses associées à la tenue publique des séances régulières du comité exécutif pour l'année 2013 conformément aux informations financières inscrites au dossier ;
- 2.- d'ajuster la base budgétaire de la Direction du greffe de 79 430,00 \$ à compter de 2014 ;
- 3.- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV pour la période du 1er avril au 31 décembre 2013 pour les services de webdiffusion des séances publiques du comité exécutif, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à l'offre de service de cette coopérative en date du 8 mars 2013 ;
- 4.- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget de l'agglomération.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-03-20 09:53

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1130132002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130132002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en 2013, un virement de crédits de 99 710,00 \$ en provenance des dépenses générales d'administration afin de couvrir les dépenses associées à la tenue publique des séances du comité exécutif / Ajuster la base budgétaire de la Direction du greffe d'un montant de 79 430,00 \$ à compter de 2014 / Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour les séances prévues entre le 1er avril et le 31 décembre 2013 - Dépense estimée à 45 500,00 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis décembre dernier, les séances du comité exécutif sont en majeure partie publique, en ce sens qu'elles sont diffusées sur le portail Internet de la Ville. Actuellement, la partie publique des séances du comité exécutif se déroule dans la salle du conseil municipal dans l'attente de l'adaptation de la salle Peter McGill.

Afin de permettre que la partie publique des séances du comité exécutif soit disponible sur le portail Internet de la Ville, la Direction du greffe doit obtenir les services suivants :

- la captation du son et images (caméras et présentations) de la partie publique de chaque séances. Ce service est assuré par le personnel de la Direction du matériel roulant et ateliers et est facturé à la Direction du greffe ;
- la transmission sur le web, en direct puis en différé, des images et sons captés. La Ville ne disposant pas des équipements requis pour ce faire, la Direction du greffe a retenu les services de Coopérative de solidarité WebTV. L'actuel contrat avec cette firme se termine le 31 mars et doit être renouvelé.

De façon transitoire et dans l'attente de l'adaptation de la salle Peter Mc Gill, la Direction du greffe requiert également les services de la Direction du matériel roulant et ateliers pour aménager la salle du conseil aux besoins spécifiques du comité exécutif. Ces services sont également tarifés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC819391- 9 janvier 2013 - commande à Coopérative de solidarité WebTV pour assurer la webdiffusion de la partie publique des séances du comité exécutif pour les mois de janvier,

février et mars 2013 (montant estimé : 16 380,00 \$).

DESCRIPTION

La diffusion sur le portail de la Ville de Montréal d'une partie des séances du comité exécutif requiert, à l'instar de la diffusion des séances du conseil municipal, les services externes et internes tarifés suivants :

- dans l'attente de l'aménagement de la salle Peter McGill prévu au plus tard pour la fin juin prochain, l'aménagement de la salle du conseil en configuration comité exécutif puis remise dans sa configuration usuelle à chaque séance par les techniciens de la Direction du matériel roulant ;
- la captation du son et des images (caméras et présentations) par les techniciens de la Direction du matériel roulant ;
- la diffusion en direct, puis en différé, sur le web (portail de la Ville et portail de WebTV Coop de façon simultanée) de la partie publique des séances du comité exécutif. Étant donné que la Ville ne dispose pas pour l'heure des équipements requis à cette fin, les services d'un fournisseur externe sont requis. Le fournisseur retenu est une entreprise d'économie sociale et pratique des tarifs avantageux.

JUSTIFICATION

Le recours à des services externes pour assurer la web diffusion de la partie publique des séances du comité exécutif est nécessaire en raison du fait que la Ville ne dispose pas, actuellement, des équipements requis.

Par ailleurs, la Direction de greffe ne disposant pas des crédits budgétaires requis, et ce autant pour les services externes que pour les services internes facturés, un ajustement du budget à compter de 2013 est requis. Les données et hypothèses ayant servi à déterminer le montant de l'ajustement sont exposées à la rubrique Aspects financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de la Direction du greffe ne prévoit qu'une très faible partie des crédits requis à la diffusion de la partie publique des séances du comité exécutif. Les coûts estimés qui y sont associés sont de 99 710,00 \$ en 2013, puis de 79 430,00 \$, par année, à compter de 2014. Ces montants ont été établis selon les paramètres suivants :

- le coût réel des services externes de diffusion pour la période de janvier à mars 2013 et les coûts prévus, conformément à l'offre de services négociée pour la période d'avril à décembre 2013. Aucune indexation n'est prévue pour l'année 2014;
- le coût réel moyen d'aménagement de la salle du conseil en configuration comité exécutif pour la période de janvier à juin 2013 par le personnel de la Direction du matériel roulant et ateliers. Au delà de cette date, la partie publique des séances se déroulera dans la salle Peter McGill, évitant ainsi ces frais;
- la captation audio et des images (caméras et présentations) par les techniciens de la Direction du matériel roulant et des ateliers.

Le lecteur peut se référer au tableau fourni en pièce jointe pour plus d'information. Le détail des imputations budgétaires est fourni à l'intervention ci-jointe de la Fonction finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi du contrat à la Coopérative de solidarité WebTV contribue à l'engagement de promotion de l'économie sociale du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 | 2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est nécessaire pour assurer la diffusion sur le web de la partie

publique des séances du comité exécutif. Sans les ajustements du budget de fonctionnement de la Direction du greffe, celle-ci ne sera pas en mesure d'assumer les coûts qui en découlent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements, lois et encadrements en vigueur. Le présent contrat peut être octroyé de gré à gré à la Coopérative de solidarité WebTV en vertu de l'exception prévue à l'article 573.3 (2.1) de la Loi sur les cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Maxime TETRAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle JIONA

Ccoordonnatrice - Processus décisionnel

Tél : 514-872-2331

Télécop. : 514 872-1937

Nancy Sinclair
Chef de division administration et
soutien au greffe
514 872-2636

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937

Date d'endos. : 2013-03-15

Dossier # :1130132002



Dossier # : 1120506004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc., pour la réalisation des travaux de la phase 2 de mise à niveau de l'aréna Michel-Normandin (0608) du complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 1 465 678,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5629 (contrat travaux 13873) - huit soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 465 678,70 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de la phase 2 de mise aux normes de l'aréna Michel-Normandin du complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 385 678,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5629;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-03-13 12:09

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1120506004

IDENTIFICATION

Dossier # :1120506004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc., pour la réalisation des travaux de la phase 2 de mise à niveau de l'aréna Michel-Normandin (0608) du complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 1 465 678,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5629 (contrat travaux 13873) - huit soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la Protection de l'environnement et de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, les systèmes de réfrigération utilisant le fréon, un gaz réfrigérant qui appauvrit la couche d'ozone doivent être remplacés. L'utilisation de ce gaz ne sera plus permise à partir de 2020.

Une première phase de travaux a permis de réaliser des travaux de conversion du réfrigérant R-717. Cette conversion est la mise en oeuvre du prototype développé par les ingénieurs de la Direction stratégies et transactions immobilières.

Un appel d'offres public de construction a été lancé pour la réalisation de la phase 2 des travaux de mise à niveau de l'aréna Michel-Normandin du complexe sportif Claude-Robillard le 7 janvier 2013 via le site internet SE@O et le journal la Presse.

Cette seconde phase du projet est nécessaire afin de réaliser des travaux complémentaires de protection d'actif, et d'implantation pour des mesures d'économie d'énergie potentielles à cet aréna.

Finalement, cinq addendas ont été émis au cours de l'appel d'offres selon le calendrier ci-dessous :

Addendas :

- 28 janvier 2013 : Addenda #1 - Modifications mineures aux documents en architecture, structure, électromécanique (ajout des tableaux des légendes de ventilations et la précision pour d'autres éléments techniques manquants sur les plans et devis);
- 28 janvier 2013 : Addenda #2 - Modifications aux documents en architecture et en électromécanique (notamment aux modifications à la validité des soumissions est de 120 jours et au formulaire 1 et 2 du cahier des charges, des ajouts de quelques descriptions techniques manquantes sur le devis

d'électromécanique);

- 28 janvier 2013 : Addenda #3 - Réponses aux questions d'architecture (notamment aux précisions des produits équivalents acceptables pour les revêtements de sol à l'époxy (fascicule 9-44S) et la précision sur les dimensions de la grille gratte-pieds qui sera installée à la salle des douches;
- 29 janvier 2013 : Addenda #4 - Modifications aux documents en architecture et en mécanique (notamment au modification du calendrier des travaux : l'article 5 du fascicule 1-000, et d'autres éléments techniques manquants sur le devis mécanique);
- 30 janvier 2013 : Addenda #5 - Modifications mineures aux documents en architecture (notamment aux modifications du calendrier des travaux (fascicule 1-000) et au tableau des finis indiqués sur les plans d'architecture).

Les soumissions ont été reçues le 4 février dernier. La validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1946 Le 5 décembre 2012, autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux complémentaires de la phase 2 à l'aréna Michel-Normandin du complexe sportif Claude-Robillard.

CM10 0482 Le 15 juin 2010, octroyer un contrat à Edilbec Construction inc. pour les travaux d'agrandissement et de remplacement du système de réfrigération de l'aréna Michel-Normandin (0608), du complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 2 868 107,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5366 (10 soum.)

CE06 2179 Le 13 décembre 2006, retenir les services professionnels de trois firmes pour la réalisation de projets du programme de maintien du complexe sportif Claude-Robillard (0095) et autoriser la dépense afférente - En architecture, la firme Riopel et associés, architectes, dépense à autoriser de 290 000,00 \$ (9 soum.) - En génie civil et structure, la firme SNC - Lavalin inc., dépense à autoriser de 60 000,00 \$ (3 soum.) - En mécanique et électricité, la firme NACEV consultants inc., dépense à autoriser de 150 000,00 \$ (10 soum.) - Mandat 14277-3-001 - Contrats 11611 (AO 06-10203), 11840 (AO 06-10204) et 11839 (AO 06-10205).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Procova Inc. pour réaliser les travaux de la phase 2 de mise à niveau de l'aréna Michel-Normandin du complexe sportif Claude-Robillard.

Voici la portée des travaux :

1. L'implantation de mesures d'économie d'énergie potentielles :
 - Remplacement de la toile réfléchissante au-dessus de la patinoire;
 - Remplacement des appareils d'éclairage au-dessus de la patinoire;
 - Remplacement des appareils d'éclairage des vestiaires, des corridors et des bureaux dans l'aréna;
 - Installation des détecteurs de mouvement sur les circuits d'éclairage.
2. Mise aux normes et sécurité :
 - Rénovation complète des salles de toilettes du rez-de-chaussée;
 - Installation de gâches électriques sur certaines portes (approx. 10 portes);
 - Ajouts des partitions d'alarmes d'intrusion afin de couvrir l'ensemble de l'aréna et des portes d'entrée;
 - Mise en conformité des fontaines d'eau dans l'ensemble de l'aréna.
 - Installation des caméras de surveillance à l'intérieur et l'extérieur de

l'aréna.

- Assurer une accessibilité universelle de base dans les toilettes;
- Remplacement des déshumidificateurs par un nouveau de type «Dessicant»;
- Remplacement des bancs des joueurs;
- Réfection des bancs des gradins;
- Installation d'un système qui injecte l'air pour accélérer le procédé de fonte de neige dans la fosse à neige.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % étaient prévues au bordereau de soumission. Par ailleurs, un budget de 80 000 \$ est également prévu pour des travaux incidents requis pour la relocalisation des activités pendant les travaux.

JUSTIFICATION

Sur les treize entrepreneurs qui se sont procurés les documents d'appel d'offres, huit entrepreneurs ont déposé des offres (62 %). Sur les huit soumissions reçues, sept de ces offres ont été jugées conformes par l'architecte avec ou sans dérogation mineure (voir l'analyse de conformité en pièce jointe), lequel recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Selon l'architecte, les dérogations mineures identifiées dans certaines soumissions se situent toutes au niveau du montant non ventilé tel que demandé dans les documents d'appel d'offres. La correction de cette ventilation pourra simplement être demandée et incluse à la ventilation du bordereau pour fin de paiement.

<i>Firmes soumissionnaires</i>	<i>Prix de base</i>	<i>Contingence 15 %</i>	<i>Total</i>
Procova Inc.	1 204 938,00 \$	180 740,70 \$	1 385 678,70 \$
KF construction Inc.	1 232 849,57 \$	184 927,44 \$	1 417 777,01 \$
Norgéreq Inc.	1 254 404,35 \$	188 160,65 \$	1 442 565,00 \$
Edilbec construction Inc.	1 257 826,50 \$	188 673,98 \$	1 446 500,48 \$
Gaston Champoux 1973 Inc.	1 270 800,00 \$	190 620,00 \$	1 461 420,00 \$
Corporation de construction Germano inc.	1 278 407,00 \$	191 761,05 \$	1 470 168,05 \$
Gesmonde Ltée	1 288 915,74 \$	193 337,36 \$	1 482 253,10 \$
MGB associés	1 336 038,26\$	200 405,74\$	1 536 444,00 \$
Estimation des professionnels (externes)	1 338 241,17\$	200 736,17\$	1 538 977,34 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 455 350,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			150 765,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			11 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(153 298,64) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-10 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	32 098,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,3 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

À l'étape de la demande d'autorisation d'aller en appel d'offres, l'estimation des professionnels représentait un montant de 1 362 407,76 \$ avec une marge d'erreur de l'estimation $\pm 30\%$ (pour l'étape du PFT). L'estimation finale des professionnels produite pendant l'appel d'offres s'élevait à 1 538 977,34 \$. La variation des coûts (+ 12,96 %) entre l'estimation finale et l'estimation du PFT est principalement due à la préparation des dessins plus détaillés et à une meilleure connaissance de l'existant. Aussi, notons que la marge d'erreur de $\pm 30\%$ indiquée à l'étape d'autorisation de l'appel d'offres est respectée entre les deux estimations.

L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation des professionnels pour l'étape du PFT et du (+ 1,7 %) avec une différence de 23 270,94 \$. Une différence de 153 298,64 \$ sépare le plus bas soumissionnaire conforme de l'estimation des professionnels. Cette différence représente un écart de 10 % inférieur à la dernière estimation des professionnels et se situe dans la marge d'erreur acceptable de l'estimation initiale (voir le tableau étude comparative des soumissions en pièces jointes).

Par ailleurs, l'écart entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut soumissionnaire s'explique en grande partie par les coûts reliés au chapitre des charges générales. En effet, pour les charges générales (administration, profits et autres), le plus bas soumissionnaire a soumis un montant correspondant à 11% des coûts de travaux soumis alors que pour le plus haut soumissionnaire, ce montant correspond plutôt à 17% des coûts de travaux soumis.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et la moyenne de tous les soumissionnaires est de l'ordre de 5 %. Cet écart confirme une bonne compréhension du projet par chacun des soumissionnaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes indique que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme avec une dérogation mineure. Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette entreprise (voir l'analyse et la recommandation en pièces jointes).

Le plus bas soumissionnaire ne fait pas partie du RENA ou de la liste des entrepreneurs à licence restreinte en date du 11 février 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 1 465 678,70 \$. Ce montant inclut les taxes, 15 % de contingences de construction et un budget prévu de 80 000 \$ pour des travaux incidents requis pour la relocalisation des activités (camps de jour et entreposage) pendant la période des travaux. Cela correspond à un montant total net après ristourne de 1 401 939,68 \$.

No	Description	Montant (incluant les taxes)

(1)	Prix de base de la plus basse soumission	1 204 938,00 \$
(2)	15 % contingences des travaux	180 740,70 \$
(3)	Prix total de la plus basse soumission avec les contingences de construction (1)+(2)	1 385 678,70 \$
(4)	Montant des incidences requises pour la localisation des activités pendant les travaux.	80 000 \$
(5)	Montant brut de la dépense à autoriser (3) +(4)	1 465 678,70 \$

Le budget du projet provient entièrement du PTI 2013-2014 de la Direction des stratégies et des transactions immobilières et les décaissements seront tous faits en 2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet ne peut pas respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal selon sa formulation actuelle. Celle-ci requiert que tout projet de rénovation majeure de plus de 500 000 \$ atteigne un niveau de certification équivalent à LEED-OR. Cependant, cette certification LEED requiert que les systèmes électromécaniques et l'enveloppe du bâtiment soient refaits minimalement. Il est donc impossible de respecter ces prérequis avec le présent projet tel que mentionné dans le sommaire d'autorisation d'appel d'offres.

Néanmoins, les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets, sont respectées dans le cadre du présent projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet sera réalisé en 2 étapes. Premièrement, la réalisation des travaux majeurs doit être terminée avant la fin d'août 2013 de façon à minimiser l'impact sur les activités de l'aréna. Les travaux d'installation finale et la mise en marche de la nouvelle unité du déshumidificateur située sur le toit sera faite dans la seconde étape qui prendra fin en septembre 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les responsables de l'aréna Michel-Normandin communiqueront aux utilisateurs de l'aréna les modalités de fermeture et les alternatives proposées. Un panneau de chantier conçu par la Direction des communications sera installé pour informer les citoyens de l'ampleur des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CE 3 avril 2013
 Octroi du contrat au CM 22 avril 2013
 Début des travaux 29 avril 2013
 Durée des travaux 147 jours
 Fin des travaux 23 septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et a suivi le processus normal d'appel d'offres public. De plus, les clauses visant la prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les documents d'appel d'offres. Finalement, le dossier respecte les directives C-OG-DG-D-12-010 "Contingences, incidences et déboursés dans les contrats" et C-OG-DG-D-12-005 "Confidentialité des estimations des contrats".

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Réal TRAVERS)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Achraf - Ext GAYED

Gestionnaire de projets

Tél : 514 872-0426

Télécop. :

André Cazalais, chef de section
Tél.: 514 872-2419

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-02-14

Dossier # :1120506004

CE : 20.006

2013/03/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1120014003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air, pour une somme maximale de 4 713 975 \$, répartie de 2013 à 2017 / Approuver la convention de services professionnels à cet effet.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque pour la réalisation des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air, pour une somme maximale de 4 713 975 \$, répartie annuellement comme suit :

2013	2014	2015	2016	2017
873 810,00 \$	934 485,76 \$	949 289,94 \$	969 633,61 \$	986 755,69 \$

2. d'approuver la convention de services professionnels entre la Ville et la Cité des arts du cirque établissant les modalités et conditions de versement pour la durée de l'entente, soit de 2013 à 2017;
3. de céder à la Cité des arts du cirque (TOHU) le mobilier de bureau anciennement utilisé par le Centre d'expertise en matière résiduelle (CEMR);
4. d'ajuster la base budgétaire à compter de 2014 et les années ultérieures;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour l'année 2013, cette dépense sera assumée à 68,1 % par l'agglomération et à 31,9 % par la ville centrale et selon les informations financières relatives aux années suivantes.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-03-14 19:25

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1120014003

IDENTIFICATION

Dossier # :1120014003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air, pour une somme maximale de 4 713 975 \$, répartie de 2013 à 2017 / Approuver la convention de services professionnels à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2008, la Ville a conclu une entente établissant un partenariat financier quinquennal avec la Cité des arts du cirque, opérant depuis sous le nom de la TOHU. La convention établie avec la Cité des arts du cirque prévoyait les modalités de versements par la Ville afin de permettre à la TOHU de réaliser des activités reliées notamment à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air. L'entente était basée selon trois axes d'intervention interdépendants :

1. La TOHU : porte d'entrée du parc
2. La TOHU : lieu d'échange et de dialogue
3. La TOHU : pôle d'éducation culturelle et environnementale

Le protocole intervenu entre la Ville et la Cité des arts du cirque découlait de l'Entente tripartite (2001) convenue entre la Ville, le MCC et la Cité des arts du cirque, entente portant sur la construction d'un complexe Chapiteau des arts - Pavillon d'accueil à vocation mixte au pôle culturel du CESM.

Depuis 2010, suite à une vérification de Revenu Québec effectuée pour les fins de la TPS et de la TVQ, un avenant a été signé avec la TOHU qui modifiait la nature de l'entente en traitant, dorénavant, celle-ci comme une entente de services, soumise aux taxes applicables, entre la Ville et la TOHU.

Conformément au protocole d'entente, la TOHU a déposé un bilan de ses activités qui a reçu un accueil favorable du Comité de suivi de l'entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0405 - 25 novembre 2010 : accorder un soutien financier triennal de 366 415 \$ à la

Cité des arts du cirque afin de payer le coût des taxes pour les années 2009 à 2012 / Approuver l'avenant modifiant le protocole d'entente sur le partenariat financier pluriannuel à cet effet.

CG08 0257 - 28 mai 2008 : accorder un soutien financier de 3 463 500 \$, pour les années 2008 à 2012, à l'organisme sans but lucratif la Cité des arts du cirque / Approuver le projet de protocole d'entente établissant un partenariat financier pluriannuel à cet effet.

CM03 0475 - 16 juin 2003 : approuver le protocole d'Entente établissant un partenariat financier quinquennal entre la Ville et l'organisme sans but lucratif la Cité des arts du cirque, conformément à l'Entente tripartite convenue entre la Ville, le MCCQ et la Cité des arts du cirque.

CM02 0972 - 16 décembre 2002 : approuver le bail de propriété superficielle par lequel la Ville loue à la Cité, à titre gratuit et pour une période de 25 ans, l'emplacement sur lequel sera érigé le complexe Chapiteau des arts - Pavillon d'accueil, et ce, conformément à l'Entente tripartite ci-dessus mentionnée.

CO01 02575 - approuver le protocole d'Entente tripartite entre la Ville, le MCCQ et la Cité relatif à la construction d'un complexe regroupant un chapiteau des arts et un pavillon d'accueil sur le site du CESH et autorisait une dépense de 15 750 000 \$ pour la réalisation des travaux reliés audit protocole d'Entente (net Ville de 5 M \$).

DESCRIPTION

Par la signature de cette entente, la Ville reconnaît la TOHU comme un partenaire privilégié et lui confie la responsabilité d'activités dans le Complexe environnemental Saint-Michel. Grâce à une action concertée avec la Ville de Montréal et les citoyens du quartier Saint-Michel, ainsi qu'à des activités fédératrices et construites sur mesure, la TOHU contribuera, par cette entente, à enrichir la vie culturelle de la métropole et à établir les fondements du Centre environnemental Saint-Michel : un lieu unique où convergent le cirque, la terre et l'humain.

À l'instar des ententes précédentes conclues avec la Ville, cette nouvelle entente de services s'articule autour des trois axes d'intervention principaux :

1. **La TOHU : pôle culturel**
 - Une programmation culturelle comprenant des spectacles, expositions et événements culturels dans des disciplines variées, à la fois en salle, sur son site extérieur et hors les murs accordant, lorsque possible, une vitrine de choix aux artistes locaux;
 - Des rendez-vous majeurs avec la population du quartier (une proposition estivale et un événement phare du volet TERRE au printemps).
2. **La TOHU : porte d'entrée du Complexe environnemental de Saint-Michel**
 - Pavillon d'accueil des visiteurs du Parc environnemental Saint-Michel;
 - Des activités éducatives en lien avec les préoccupations culturelles, environnementales ou le développement durable (expositions, ateliers, visites guidées et visites spécialisées adressées aux experts, chercheurs ou étudiants universitaires);
 - Une exposition permanente dont le contenu reflète la nature évolutive du CESH et du quartier Saint-Michel;
 - Des activités ludiques et récréatives visant la découverte et l'appropriation du site.
3. **La TOHU : catalyseur d'une véritable participation citoyenne**
 - . Des activités de médiation permettant de tisser un maillage avec le territoire et la population locale, d'accroître sa sensibilisation artistique et environnementale et d'en arriver à une appropriation croissante de la

TOHU et du CESM par les résidents du quartier.

La TOHU a présenté, à la Ville le 20 novembre 2012, une offre de services complète précisant les activités qui seront réalisées dans chacun des trois axes et ce, pour les cinq années de la nouvelle entente, soit de 2013 à 2017. Le protocole d'entente conclu avec la Cité des arts du cirque réfère explicitement à cette offre de services.

Le présent sommaire prévoit également la cession à la TOHU du mobilier de bureau qui se trouvait dans des locaux de la Tohu anciennement occupés par le Centre d'expertise en matière résiduelle (CEMR). Les ententes précédentes prévoyaient que la Tohu mette à la disposition du CEMR cet espace de travail. Du mobilier de bureau provenant du Centre de récupération avait été prêté par la Ville au CEMR. L'organisme a cessé ses activités au printemps 2012 et les locaux ont maintenant été récupérés par la TOHU. La valeur de ce mobilier est approximativement de 5 000 \$ et la liste complète est jointe en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'offre de services pour la présentation d'activités culturelles et d'animation en environnement a été transmise par La Tohu qui est un organisme sans but lucratif. Dans un contexte d'octroi de contrat de gré à gré avec un tel organisme, cette offre équivaut à l'estimation exigée par l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes.

La TOHU œuvre depuis maintenant huit ans à faire de la métropole une capitale internationale des arts du cirque et, de concert avec la Ville, à mettre en œuvre des initiatives de revitalisation urbaine et de développement durable uniques au monde. En opération depuis juin 2004, la TOHU constitue aujourd'hui l'un des plus grands carrefours de diffusion, formation, création et production en arts du cirque au monde. Son pavillon, un exemple d'architecture verte certifié LEED OR Canada, abrite non seulement la toute première salle de spectacles circulaire dédiée aux arts du cirque au pays mais offre aussi un accès privilégié au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), qui s'inscrit comme le plus grand projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris par la Ville de Montréal.

Par son travail d'éducation à la culture et à l'environnement, l'organisme fait figure d'icône de la démocratisation culturelle pour tous les Montréalais et, en particulier, pour les citoyens du quartier Saint-Michel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Soutiens financiers à la Tohu pour les années antérieures (taxes incluses)

2010	2011	2012
873 810 \$	873 810 \$	873 810 \$

Pour l'année 2013, le montant octroyé est de 760 000 \$ plus les taxes applicables. Ce montant est déjà disponible au budget de la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie. Pour l'année 2014, le montant prévu est majoré en fonction d'une offre de services bonifiée au niveau des activités de médiation du volet culturel et du volet éducation et animation en environnement. Pour les années ultérieures, 2015, 2016 et 2017, la majoration des montants attribués à l'entente est principalement due à l'indexation aux coûts de la vie afin de maintenir une offre de services équivalente à chaque année.

Nous demandons un ajustement de la base budgétaire de la Direction de la culture et du patrimoine pour les années ultérieures à 2013. Concernant l'avis du Service des finances, nous sommes conscients de la portée du commentaire et nous en remettons à la décision de l'administration à cet égard.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Dépenses requises (taxes	857 850	865 830	873 810	873	934	949	969	986	4 713
				810,00	485,76	289,94	633,61	755,69	975,00

incluses)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dépenses réelles pour la Ville (moins TPS)	819 850 \$	827 830 \$	835 810 \$	835 810,00 \$	893 847,11 \$	908 007,49 \$	927 466,46 \$	943 843,94 \$	4 508 975,00 \$
Enveloppe disponible au budget de la DCP	819 850 \$	827 830 \$	835 810 \$	835 810,00 \$	835 800,00 \$	835 800,00 \$	835 800,00 \$	835 800,00 \$	4 179 010,00 \$
Budget manquant par année	-	-	-	0 \$	58 047,11 \$	72 207,49 \$	91 666,46 \$	108 043,94 \$	
Ajustement budgétaire récurrent demandé	-	-	-	0 \$	58 047,11 \$	14 160,38 \$	19 458,97 \$	16 377,48 \$	

L'entente de services prévoit des versements sur présentation de factures, pour chacune des années de l'Entente

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat n° 297474 pour l'année 2013. Des bons de commande seront émis au coût net prévu dans le tableau ci-dessus annuellement pour les années 2014 à 2017.

La répartition des dépenses assumées par l'agglomération et par la Ville a été établie sur la base des activités de compétence d'agglomération (grand parc et environnement) et celles de compétences Ville (activités culturelles). Selon les années, et en fonction du programme d'activités prévues, cette répartition s'établit comme suit :

	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%
Compétence d'agglomération	569 187 \$	68,1%	560 442 \$	62,7%	568 412 \$	62,6%	577 811 \$	62,3%	588 015 \$	62,3%
Compétence Ville	266 623 \$	31,9%	333 405 \$	37,3%	339 595 \$	37,4%	349 655 \$	37,7%	355 829 \$	37,7%

La partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne les activités d'agglomération de la Cité des arts du cirque qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La TOHU a su se tailler une place de choix dans la métropole. Son projet est porteur d'une vision de développement durable par la culture qui distingue la métropole sur la scène internationale. Par sa programmation unique, créative et audacieuse, par son leadership environnemental et par sa politique d'embauche locale visant une intégration socioprofessionnelle durable des jeunes de Saint-Michel, elle s'inscrit comme un projet structurant, procurant un rayonnement sans pareil à la créativité et au savoir-faire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au cœur de la Cité des arts du cirque, la TOHU apporte sa contribution à l'accession de Montréal au rang de capitale internationale des arts du cirque, tout en se positionnant comme la référence en matière de développement durable par la culture. La TOHU se veut le lieu par excellence de création, de diffusion, d'expérimentation en arts du cirque et de convergence entre culture, environnement et engagement communautaire en Amérique du Nord.

Par ses actions, la TOHU souhaite participer à la croissance et au rayonnement du cirque d'ici et d'ailleurs, tout en contribuant au développement de ses publics. En s'adressant à la communauté environnante, la TOHU contribue également à son essor.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le protocole d'entente prévoit la conclusion d'un protocole de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente : Conseil d'agglomération du 25 avril 2013.

Annonce du renouvellement de l'entente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Johanne GROULX)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Johanne FRADETTE)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Mireille CLICHE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul LANGLOIS

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS

Chef de division

Tél : 514-872-5592

Télécop. : 514-872-1153

Chef de division

Tél : 514-872-5592

Télécop. : 514 872-0981

Date d'endos. : 2012-11-21

Dossier # :1120014003

CE : 20.008

2013/03/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131246001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des projets majeurs , Section des projets d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la permission intervenue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CE12 0554) afin de permettre à la Ville d'accéder à l'emprise de lignes de transport située en bordure du parc du Ruisseau-De Montigny, pour réaliser les travaux de plantation aux buttes 1, 2, 3 et 4 et modifier, en conséquence, la date de terminaison de la permission accordée, du 31 juillet 2014 au 31 juillet 2016, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet d'addenda

Il est recommandé :

- Approuver un projet d'addenda modifiant la permission intervenue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CE12 0554) afin de permettre à la Ville d'accéder à l'emprise de lignes de transport située en bordure du parc du Ruisseau-De Montigny, pour réaliser les travaux de plantation aux buttes 1, 2, 3 et 4 et modifier, en conséquence, la date de terminaison de la permission accordée, du 31 juillet 2014 au 31 juillet 2016, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-03-12 15:31

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

Dossier # :1131246001

IDENTIFICATION

Dossier # :1131246001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des projets majeurs , Section des projets d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la permission intervenue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CE12 0554) afin de permettre à la Ville d'accéder à l'emprise de lignes de transport située en bordure du parc du Ruisseau-De Montigny, pour réaliser les travaux de plantation aux buttes 1, 2, 3 et 4 et modifier, en conséquence, la date de terminaison de la permission accordée, du 31 juillet 2014 au 31 juillet 2016, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet d'addenda

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de prolongement de l'autoroute 25 ont débuté en 2008 suite à une décision du gouvernement du Québec. Au cours de la même année, la Direction des grands parcs et du verdissement a négocié avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) et Kiewit-Parsons, partenaire du MTQ, dans la réalisation de l'autoroute pour que le projet puisse contribuer à la mise en valeur du parc-nature du Ruisseau-De Montigny et à la consolidation de l'écoterritoire, tout en limitant les contraintes et les impacts associés au projet autoroutier. L'entente conclue avec Kiewit-Parsons a permis la réalisation de six buttes, à partir de la terre excavée lors de la construction de l'autoroute. Ces buttes, complétées au printemps 2011, forment un écran visuel et sonore pour les résidents et les usagers du parc. Pour assurer la stabilisation des sols en place, éviter l'érosion et s'assurer de la qualité de la couverture végétale, des ensemencements ont été réalisés sur les buttes en 2010 et 2011. Ces ensemencements ont permis de préparer les sols en vue de la renaturalisation des buttes. Des travaux de plantation ont été réalisés sur les buttes 5 & 6 et maintenant, les buttes 1, 2, 3 et 4 sont prêtes pour recevoir les plantations. Une permission a été signée entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec le 24 mai 2012 pour l'utilisation temporaire d'un accès dans l'emprise des lignes de transport située en bordure du parc-nature du Ruisseau-De Montigny.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0554 - 18 avril 2012 - 1) Autoriser le virement budgétaire pour l'exécution des travaux de plantation aux buttes 5 & 6 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny. 2) Approuver le projet d'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal afin de permettre à la Ville d'accéder à la butte 6 par l'emprise des lignes de transport, pour réaliser les travaux de plantation.
DG12 5191001 - 13 avril 2012 - 1) D'autoriser une dépense de 121 430,27\$, taxes

incluses, pour l'exécution des travaux de plantation aux buttes 5 et 6 au parc-nature du Ruisseau-De Montigny, comprenant tous les frais incidents, le cas échéants; 2) D'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 93 393,62\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6324.

CE08 1097 - 11 juin 2008 - Approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Kiewit-Parsons, un partenariat, pour la mise en valeur du parc-nature des abords du Ruisseau-De Montigny.

CM06 0432 - 19 juin 2006 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Gestion Demal inc., aux fins de l'écoterritoire de la coulée verte du Ruisseau-De Montigny, un terrain situé à Rivière-des-Prairies, à l'angle sud-ouest de l'emprise de l'autoroute 25 et du boulevard Maurice-Duplessis, formé du lot 2 898 230 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Ce dossier vise donc l'approbation d'un addenda en regard à cette permission afin d'obtenir l'autorisation pour d'autres accès temporaires dans l'emprise des lignes de transport (annexe B en pièces jointes) et pour modifier la date de terminaison.

JUSTIFICATION

Pour réaliser les travaux de plantation et d'entretien, l'entrepreneur doit pouvoir accéder aux buttes 1, 2, 3 et 4 par l'emprise des lignes de transport. Cet accès est requis pour la durée des plantations et de leur entretien, soit de mai 2013 au printemps 2016. Hydro-Québec doit donc nous autoriser à circuler de manière temporaire dans son emprise. Il s'agit d'un droit de circulation seulement, aucun stationnement ou entreposage de machinerie ou de matériaux n'est permis. En conséquence, Hydro-Québec a rédigé un addenda à la permission obtenue en mai 2012. Ce document officiel doit être signé par la Ville par une personne autorisée et une procuration doit être fournie afin de confirmer la désignation. La résolution du comité exécutif servira de procuration.

Advenant des dommages à la propriété d'Hydro-Québec ou des remises en état nécessaires, ces frais seront assumés par l'entrepreneur comme prévu au cahier des charges dans les clauses administratives générales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal n'occasionne aucuns frais pour la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts. La plantation des buttes 1, 2, 3 et 4 permettra un ajout de plus de 5 000 arbres et arbustes aux 1 723 déjà plantés lors des travaux de plantation des buttes 5 & 6.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour réaliser les plantations, l'accès à celles-ci via l'emprise Hydro-Québec est nécessaire. Les délais de plantation inscrits au cahier des charges ne pourront être respectés si l'approbation de l'entente est accordée après le 4 avril 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mai 2013

Fin des travaux de plantation : juin 2013

Fin des travaux d'entretien: printemps 2016

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA
CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LAFOREST

Architecte paysagiste

Tél : 514-868-1158

Télécop. : 514 872-1416

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX

Chef de division

Tél : 514-872-6762

Télécop. : 514-872-9818
Date d'endos. : 2013-03-05

Dossier # :1131246001



Dossier # : 1124069010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois pour une période de 2 ans, à compter du 1er avril 2013 un espace au 1er étage de l'immeuble situé au 155, rue Greene, d'une superficie d'environ 1 729,10 mètres carrés, à des fins sportives, pour un loyer total de 10 125 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme le Club de Gymnastique Artistique Gadbois, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} avril 2013, un espace situé au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 155 rue Greene, d'une superficie d'environ 1 729,10 mètres carrés, à des fins d'activités sportives , moyennant un loyer total de 10 125 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-03-13 12:11

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # : 1124069010

IDENTIFICATION

Dossier # :1124069010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Club de Gymnastique Artistique Gadbois pour une période de 2 ans, à compter du 1er avril 2013 un espace au 1er étage de l'immeuble situé au 155, rue Greene, d'une superficie d'environ 1 729,10 mètres carrés, à des fins sportives, pour un loyer total de 10 125 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le Club de Gymnastique Artistique Gadbois (CGAG) utilise gratuitement un local situé au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 155, rue Greene à Montréal. L'aménagement de ce local, d'une superficie de 1729,10 mètres carrés, est conçu afin de recevoir les activités d'un club de gymnastique. Cet immeuble est occupé en grande partie par la Corporation de gestion des marchés publics et est utilisé comme marché public (Marché Atwater).

Le CGAG offre des activités sportives de qualité, accessibles et diversifiées pour tous les citoyens de l'arrondissement du Sud-Ouest. De plus, il consacre des efforts notables pour le développement des niveaux récréatifs et compétitifs et offre une gamme variée d'activités de gymnastique.

Depuis que le CGAG occupe l'immeuble, aucun contrat de location n'a été octroyé et le présent sommaire vise à régulariser l'occupation de l'organisme dans l'immeuble. À cet effet, l'arrondissement du Sud-Ouest demande à la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) de proposer un projet de bail visant à loger le CGAG au 1er étage du 155, rue Greene pour une durée de deux ans. L'Arrondissement souhaite que l'occupation soit lucrative plutôt que gratuite, compte tenu de la capacité à payer de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 22 0371 – le 1er décembre 2009 - D'octroyer une contribution financière de 18 100 \$ à l'organisme Club de gymnastique artistique Gadbois pour l'année 2010.

DESCRIPTION

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme le Club de Gymnastique Artistique Gadbois, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} avril 2013, un espace situé au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 155 rue Greene, d'une superficie d'environ 1 729,10 mètres carrés, à des fins d'activités sportives, moyennant un loyer total de 11 641,22 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet

de bail.

Le locataire devra, à ses frais, voir à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des lieux loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Puisque cet espace n'est pas requis pour des fins administratives et que la cohabitation des occupants ne cause aucun préjudice de part et d'autre, la DSTI est favorable à la location de cet espace à l'organisme. L'intervention de l'arrondissement Le Sud-Ouest justifie davantage cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme en témoigne le tableau ci-bas, cette location représente une recette de 10 125 \$ excluant les taxes.

	2013 (9 mois)	2014	2015 (3 mois)	Total
Superficie (m ²)	1729,1	1729,1	1729,1	
Loyer annuel	3 750 \$	5 093,75 \$	1 281,25 \$	10 125,00 \$
Taux unitaire annuel (\$ / m ²)	2,89 \$	2,95 \$	2,96 \$	
TPS (5%)	187,50 \$	254,69 \$	64,06 \$	506,25 \$
TVQ (9,5%)	374,06 \$	508,10 \$	127,80 \$	1 009,97 \$
Total incluant taxes	4 311,56 \$	5 856,54 \$	1 473,12 \$	11 641,22 \$
Ristourne de TPS	187,50 \$	254,69 \$	64,06 \$	506,25 \$
Total net	4 124,06 \$	5 601,85 \$	1 409,05 \$	11 134,97 \$

Le loyer a été établi par l'arrondissement du Sud-Ouest en fonction de la capacité de payer de l'organisme.

Le taux de location, pour cet immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 161 \$ et 269 \$ le mètre carré.

La différence entre le loyer demandé et sa valeur sur le marché équivaut à une subvention annuelle d'environ 733 415,06 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante :

$$((161 \text{ \$/m}^2 + 269 \text{ \$/m}^2) / 2) - ((2.89 \text{ \$/m}^2 + 2.96 \text{ \$/m}^2) / 2) = 212,08 \text{ \$/m}^2 \times 1729,1 \text{ m}^2 = 366\,707,53 \text{ \$} \times 2 \text{ ans} = 733\,415,06 \text{ \$}.$$

Le tableau suivant représente les dépenses prévues par la Ville en frais d'exploitation pour ce local (entretien courant et sécurité).

	2013 (budget)
Frais d'exploitation	19 953,81 \$ (± 11.54 \$/m ²)

Les frais d'énergie sont déboursés par la Corporation de gestion des marchés publics, tel qu'il est mentionné dans le bail. Le local sera facturé à l'arrondissement du Sud-Ouest, selon les directives de facturation interne.

L'arrondissement du Sud-Ouest désire que la recette soit versée dans son budget et un numéro d'imputation est inscrit dans l'intervention de l'arrondissement du Sud-Ouest.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

De ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que l'organisme devra trouver un autre local pour ses activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : avril 2013

Conseil municipal : avril 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En accord avec les politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La Politique de la gestion contractuelle est intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Annie-Josée BISSONNETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET

Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324

Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

André Cazalais
Chef de section
514-872-2419

Date d'endos. : 2012-12-10

Dossier # :1124069010



Dossier # : 1134069002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 2 ans, à compter du 12 juin 2013, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins artistiques.

Il est recommandé :
d'approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une période de 2 ans, à compter du 12 juin 2013, les locaux 103, 223 et 428 et 430, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 1 130,06 m², à des fins artistiques, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-03-13 12:07

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1134069002

IDENTIFICATION**Dossier # :1134069002**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 2 ans, à compter du 12 juin 2013, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins artistiques.

CONTENU**CONTEXTE**

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble voué à une vocation socioculturelle et artistique. Il abrite plusieurs organismes tels que, Danse-Cité inc., Van Grimbe Corps Secrets, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis le 12 juin 2008, l'organisme Montréal Arts Interculturels (MAI) occupe, à titre gratuit, les locaux numéros 103, 223 et 428, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage du Centre Strathearn. En décembre 2011, le MAI a conclu une autre entente de location, à titre gratuit, afin de louer un local additionnel, numéro 430, situé au 4^e étage de l'immeuble. Au total, ces locaux sont d'une superficie de 1 130,06 m² et ils sont tous utilisés à des fins artistiques.

Le MAI désire renouveler la location de ces espaces qui viendront à échéance, le 11 juin prochain. La location de ces espaces est nécessaire dans le but d'assurer la poursuite des activités de l'organisme. Le MAI est un organisme qui accompagne et encadre des organismes et des artistes de la diversité culturelle dans leur avancée professionnelle tant artistique qu'administrative.

La Direction de la culture et du patrimoine (DCP) a mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) afin de regrouper sous un même contrat de location tous les espaces locatifs, à titre gratuit, pour une durée additionnelle de 2 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0835 - 24 septembre 2012 - Octroyer un soutien financier annuel de 150 000 \$ dans le cadre d'une entente triennale 2012-2014 pour réaliser des activités de mentorat et d'accompagnement auprès d'artistes et d'organismes de la diversité culturelle dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 MCCCCF-Ville.

CM11 0893 - le 21 novembre 2011 - approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 19 mois et 11 jours, à compter de 1^{er} décembre 2011, des locaux situés dans l'immeuble du 3680, rue Jeanne-Mance.

CM10 0779 – le 25 octobre 2010 - approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit à Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 5 ans, à compter de 12 juin 2008, des locaux situés dans l'immeuble du 3680, rue Jeanne-Mance.

DESCRIPTION

Approuver le contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une période de 2 ans, à compter du 12 juin 2013, les locaux 103, 223 et 428 et 430, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 1 130,06 m², à des besoins artistiques, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Le locataire a la responsabilité de pourvoir lui-même à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes les réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

La DSTI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis à des fins municipales et que les activités de l'organisme ne causent pas de préjudices aux activités des autres occupants. Le terme au contrat de prêt de local est de 2 ans dans le but d'arrimer la date de la fin du contrat locatif à la date de la fin de l'entente Ville-MAI nouvellement conclue. L'intervention de la DCP fait référence à cette entente et justifie davantage la justification de ce prêt de local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est gratuit.

Le taux de location pour cet immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 161 \$ et 183 \$ le mètre carré.

Le montant total de subvention pour cette occupation est de 388 740 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : $(161 \text{ \$/m}^2 + 183 \text{ \$/m}^2) / 2 \times 1\,130,06 \text{ m}^2 \times 2 \text{ ans} = 388\,740 \text{ \$}$.

Le tableau suivant représente les dépenses prévues par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité).

	2012 (budget)	2013 (budget)
Frais d'exploitation déboursés par la Ville	± 78 821 \$ (± 69,75 \$/m ²)	± 59 452 \$ (± 52,61 \$/m ²)

Les locaux seront facturés à la DCP selon les directives de facturation internes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail CE : au plus tard en mai 2013

Approbation du bail CM : au plus tard en mai 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de contrat de prêt de local est conforme aux politiques et aux pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Pierre BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET

Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-0324

Télécop. : 514 280-3597

André CAZELAIS
Chef de section
Tél. 514 872-2419

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-02-06

Dossier # :1134069002



Dossier # : 1125323006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaires sous le nom de Go Café, pour une période de deux ans, à compter du 1er juillet 2012 au 30 juin 2014, des emplacements fixes pour une superficie de 34,31 m ² et des emplacements ponctuels pour une superficie de 231,36 m ² , aux installations suivantes : Complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour un loyer total de 133 775,72 \$, taxes incluses (# 95,450,608).

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaires sous le nom de Go Café, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014, des espaces fixes totalisant une superficie de 34,31 m² et des emplacements ponctuels représentant une superficie totale de 231,36 m², aux installations suivantes: Centre sportif Claude-Robillard, l'aréna Maurice-Richard et l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, moyennant un loyer total de 133 775,72\$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ces revenus, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-03-01 14:45

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1125323006

IDENTIFICATION

Dossier # :1125323006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaires sous le nom de Go Café, pour une période de deux ans, à compter du 1er juillet 2012 au 30 juin 2014, des emplacements fixes pour une superficie de 34,31 m ² et des emplacements ponctuels pour une superficie de 231,36 m ² , aux installations suivantes : Complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour un loyer total de 133 775,72 \$, taxes incluses (# 95,450,608).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville loue depuis le 1er janvier 2009, à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaires sous la raison sociale, Go Café, à des fins de services alimentaires aux installations suivantes : complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin. Le bail est échu depuis le 30 juin 2012.

La Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) a fait une demande à la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) dans le but de conclure une entente d'une durée de deux ans, afin de continuer à offrir aux utilisateurs qui fréquentent ces lieux, une variété et une continuité dans l'offre de services alimentaires. La DSAP analyse actuellement les différentes formes d'offres de services alimentaires possibles pour l'ensemble des installations sous la responsabilité de la Division de la gestion des installations sportives (DGIS) en collaboration avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie Québec (ITHQ). La DSTI n'a pas été en mesure de faire approuver l'entente de location auprès des autorités compétentes avant la date d'échéance du bail puisque que les parties se sont entendues vers la mi-janvier 2013, sur les conditions d'un nouveau bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0305 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaires sous le nom Go Café, pour une période de six (6) mois, à compter du 1^{er} janvier 2012, des emplacements fixes d'une superficie totale de 34,31 m² et des emplacements ponctuels d'une superficie totale de 231,36 m², dans les trois

immeubles suivants : Complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, moyennant un loyer totale de 25 764,48 \$, excluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées au projet de bail. CM09 0860 - 21 septembre 2009 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, pour une période de 28 mois a/c du 1er septembre 2009, à la compagnie le Groupe S.A.C. inc., faisant affaires sous le nom de Go Café, des emplacements dans les quatre bâtiments suivants: centre Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard, chalet du parc Maisonneuve et aréna Michel-Normandin.

DESCRIPTION

Le projet de bail consiste à approuver un bail par lequel la Ville loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaires sous le nom de Go Café, pour une période de deux ans, débutant le 1^{er} juillet 2012 et se terminant le 30 juin 2014, différents emplacements soient sur une base ponctuelle (231,36 m²) et des emplacements fixes (34,31 m²), pour une superficie totale de 265,67 m², qui sont situés aux CSCR, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour un loyer total de 133 775,72 \$ incluant les taxes, et autres conditions prévues au bail projet de bail. Le loyer annuel total regroupe l'ensemble des locations fixes et ponctuelles.

Le bail est pourvu des clauses suivantes :

- 1) à la fin du terme, le locataire pourra exercer, si elle le désire, une option de prolongation du bail de trois mois;
- 2) une clause de résiliation de 60 jours suivant un préavis écrit à l'un ou l'autre des parties advenant défaut du locataire de remplir ses obligations;
- 3) les locations ponctuelles seront possibles uniquement lors d'événements spéciaux et seront sujets à l'approbation préalable de la Ville;
- 4) le locataire aura l'obligation de remettre le bilan mensuel de ses ventes, sans demande préalable du locateur, pour chacun des emplacements mentionnés ci-dessus.

JUSTIFICATION

Cette entente a été négociée par la DSAP et la DSTI a préparé le bail en fonction des paramètres préétablis par la DSAP. Les machines distributrices contribuent à offrir, à la clientèle qui fréquente ces installations, des services alimentaires de qualité, une variété de produits frais à un prix abordable. Les produits offerts devront être préalablement approuvés par les représentants de la Ville et permettre aux consommateurs de faire un choix alimentaire éclairé, c'est-à-dire, des produits ayant de bonnes valeurs nutritives, selon le Guide alimentaire canadien. Pour plus de détails, voir l'intervention de la DSAP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DSAP est responsable de la gestion du bail, incluant sans limitation la perception de toutes les recettes dues en vertu du présent bail. Voici un résumé des recettes qui seront perçues pour chacun des emplacements.

	Recettes annuelles antérieur	Recettes annuelles 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012	Recettes annuelles 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013	Recettes annuelles 1er janvier 2014 au 30 juin 2014	Total
CSCR	41 427,00\$	26 500,00 \$	53 530,00 \$	27 030,00 \$	107 060,00 \$
Aréna Maurice-Richard	8 601,96 \$	300,00 \$	606,00 \$	306,00\$	1 212,00 \$
Aréna Michel-Normandin	1 500,00 \$	2 000,00 \$	4 040,00 \$	2 040,00\$	8 080,00 \$
Recettes annuelles	51 528,96 \$	28 800,00 \$	58 176,00 \$	29 376,00 \$	116 352,00 \$
TPS (5 %)	2 576,45 \$	1 440,00\$	2 908,80 \$	1 468,80 \$	5 817,60 \$

TVQ (9,5 %)	5 140,01 \$	2 872,80 \$			2 872,80\$
TVQ (9,975 %) à partir du 1er janvier 2013			5 803,06 \$	2 930,26 \$	8 733,32 \$
Total incluant taxes	59 245,42 \$	33 112,80 \$	66 887,86 \$	33 775,06 \$	133 775,72 \$

Après analyse des ventes antérieures et de concertation avec la DSAP, il était plus avantageux pour la Ville de s'entendre avec le fournisseur afin d'établir un loyer fixe pour les raisons suivantes :

- 1) Cela permet de garantir un revenu stable et facilite grandement la perception des loyers;
- 2) Étant donné que le fournisseur assume entièrement le risque, donc on peut présumer qu'il prendra toutes les mesures nécessaires afin de stimuler les ventes;
- 3) Le loyer annuel pour l'aréna Maurice-Richard a été revu à la baisse, à la suite du changement de vocation de cette installation;
- 4) Le loyer annuel pour l'aréna Michel-Normandin a été augmenté en fonction de son achalandage et des ventes;
- 5) À partir du 1er juillet 2013, tous les loyers annuels seront indexés de 2 %;
- 6) Le loyer négocié est payable d'avance le premier jour du mois et inclut la possibilité de locations ponctuelles, qui devront être préalablement approuvées par le Locateur uniquement lors d'événements spéciaux.

Ces revenus sont entièrement imputés à la Ville centre et seront gérés par la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les utilisateurs sont encouragés à recycler certaines composantes telles que plateaux de service, carton, plastique, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette approbation de bail est requise afin de maintenir l'offre de services alimentaires dans les différents emplacements afin de répondre aux besoins de la clientèle qui fréquente ces établissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE mars 2013

CM avril 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de bail est conforme aux politiques et aux pratiques de la Ville. La politique de gestion contractuelle est intégrée au projet de bail.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Réal TRAVERS)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions

immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Lyne D'AMOUR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS

Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-2493

Télécop. : 514 872-3597

André Cazalais, chef de section
Tél.: 514 872-2419
Télécopieur : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-02-08

Dossier # :1125323006



Dossier # : 1122551007

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	D'approuver le projet d'acte de tolérance pour l'empiètement d'un bâtiment sis au 1009 rue de Bleury dans l'assiette d'une servitude de passage créée en 1989 pour la Ville de Montréal. La servitude de passage de la Ville et à l'usage du public en général se retrouve sur une partie du lot 1 179 538 du cadastre du Québec, terrains appartenant à Oxford le mille neuf Holdings inc. Arrondissement Ville-Marie

Il est recommandé :

- D'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal consent à tolérer l'empiètement du bâtiment sis au 1009 rue Anderson et 333 avenue Viger Ouest dans le fonds servant de la servitude de passage établi dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 211 801, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-01-31 15:02

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

Dossier # :1122551007

IDENTIFICATION

Dossier # :1122551007

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	D'approuver le projet d'acte de tolérance pour l'empiètement d'un bâtiment sis au 1009 rue de Bleury dans l'assiette d'une servitude de passage créée en 1989 pour la Ville de Montréal. La servitude de passage de la Ville et à l'usage du public en général se retrouve sur une partie du lot 1 179 538 du cadastre du Québec, terrains appartenant à Oxford le mille neuf Holdings inc. Arrondissement Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

En 1989, dans le cadre d'un projet de développement immobilier, la Ville de Montréal a vendu à Placements Tournesols Inc. un terrain alors constitué du lot 677 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent). Ce lot servant de passage vers une ruelle à l'arrière des bâtiments de la rue de Bleury, la vente était conditionnelle à l'acquisition par la Ville de Montréal d'une servitude de passage réelle et perpétuelle sur un lot situé plus au nord, soit sur le lot 678 ptie du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent). L'acte de vente du lot 677 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent) par la Ville a été enregistré sous le numéro 4 209 519 en date du 20 octobre 1989 et l'acte d'acquisition de la servitude de passage par la Ville a été enregistré sous le numéro 4 311 801 en date du 26 octobre 1989.

Lors de la rénovation cadastrale, le lot 678 ptie du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent) a été inclus dans le lot rénové 1 179 538. La servitude de passage acquise par la Ville en 1989 se retrouve maintenant sur ce lot qui appartient à Oxford le mille neuf Holdings inc.

Le projet de développement, construction de bâtiments abritant des logements et espaces commerciaux, a été réalisé en 2009. En 2010, Oxford le mille neuf Holdings inc, propriétaire du bâtiment sis au 1009 rue Anderson et 333 avenue Viger Ouest, a fait préparer un certificat de localisation qui a démontré que le nouveau bâtiment empiète très légèrement dans la servitude de passage créée en faveur de la Ville. Il est de l'état même d'une servitude de passage qu'aucun bâtiment, construction ou autre ne doit être érigé dans l'assiette (la superficie) de celle-ci. Afin d'avoir des titres clairs et de régulariser cette situation d'empiètement du bâtiment dans la servitude de passage, le propriétaire du bâtiment a demandé à la Ville de Montréal de lui accorder une tolérance pour cet empiètement dans ladite servitude de passage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO89 03507 du 21 septembre 1989 – Approuver les projets d'actes de vente d'un terrain et

d'acquisition de servitudes.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte par lequel : La Ville consent à tolérer l'empiètement du bâtiment sis au 1009 rue Anderson dans le fonds servant de la servitude de passage en faveur de la Ville. L'empiètement est décrit à la description technique et au plan l'accompagnant, préparés par Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre du privé, en date du 26 juillet 2010 sous le numéro 5285 de ses minutes. La tolérance s'applique seulement sur la parcelle 1 de la description technique.

Dossier similaire

CE10 0744 (sommaire décisionnel # 1102551002) en date du 19 mai 2010 : approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal annule la servitude à des fins d'utilités publiques grevant les lots 3 726 166 et 3 726 167 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

JUSTIFICATION

Considérant la très petite superficie de l'empiètement, soit 0,9 m², la Ville de Montréal n'a pas d'objection à tolérer l'empiètement du bâtiment dans la servitude de passage, cet empiètement n'entravant en rien le passage des véhicules ou des piétons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de l'acte de tolérances, des copies dont trois pour la Ville de Montréal, et de leur publicité seront aux frais du demandeur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Dominic DI PALMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BLAIS

Ingénieure

Daniel Brousseau,
chef de Section - Géomatique
514 872-4036

Tél : 514 872-2960

Télécop. : 514 872-0145

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE

Chef de division - Division Géomatique

Tél : 514 872-4659

Télécop. : 514 872-0145

Date d'endos. : 2012-08-03

Dossier # :1122551007



Dossier # : 1131238002

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 24 000 \$ à UNITERRA pour la réalisation de missions volontaires de solidarité internationale de court terme (2 à 6 semaines), pour l'année 2013, en provenance du budget de fonctionnement et autoriser la modification des conditions de travail des candidats sélectionnés pour une mission en 2013

1. d'accorder un soutien financier maximal de 24 000 \$ à UNITERRA pour la réalisation d'un maximum de 4 missions volontaires de solidarité en 2013 ;
2. de compenser à 100 % en congé autorisé le temps requis pour les passeports, les vaccins et la prolongation du séjour pour des raisons incontrôlables et à 50 %, le temps prévu aux missions volontaires de solidarité internationale de court terme (2 à 6 semaines) qui seront réalisées en 2013 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération. (réf. Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

Signé par Agop EVEREKLIAN **Le** 2013-03-12 10:40

Signataire : Agop EVEREKLIAN

Directeur principal
Affaires institutionnelles , Direction

Dossier # :1131238002

IDENTIFICATION

Dossier # :1131238002

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 24 000 \$ à UNITERRA pour la réalisation de missions volontaires de solidarité internationale de court terme (2 à 6 semaines), pour l'année 2013, en provenance du budget de fonctionnement et autoriser la modification des conditions de travail des candidats sélectionnés pour une mission en 2013

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation de missions volontaires de solidarité internationale court terme (2 à 6 semaines), nécessite pour le Service des affaires institutionnelles deux décisions du CE: une pour l'octroi de subventions et une autre pour la modification des conditions de travail des employés afin de permettre aux candidats sélectionnés de bénéficier d'un congé autorisé supplémentaire (50% du temps de la mission).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE12 0715 - Séance du 16 mai 2012 - Renouvellement de la subvention et des conditions requises à la réalisation de 4 missions
- CE11 1036 - Séance du 6 juillet 2011- Renouvellement de la subvention et des conditions requises à la réalisation de 4 missions
- CE09 1639 - Séance du 9 septembre 2009 - Réaffirmation du support de la Ville dans la réalisation de mission volontaire internationale court terme (2 à 6 semaines)
- CE08 1742- Séance du 24 septembre 2008 - Renouvellement de l'entente Uniterra - huit projets
- CE07 0337 - Séance du 21 mars 2007 - Entente avec SACO
- CE07 0295) - Séance du 7 mars 2007 - Renouvellement de l'entente Uniterra - cinq projets

- CE06 0384 - Séance du 22 mars 2006 - Renouvellement de l'entente Uniterra - cinq projets
- CE05 1178 - Séance du 15 juin 2005 - Approbation de l'expérience Uniterra - deux projets pilotes
- CM05 0496 - Séance du 29 août 2005 - Déclaration de Villes du Millénaire en appui à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le Développement

DESCRIPTION

Depuis 2005, les ONG UNITERRA et SACO œuvrant en solidarité internationale font ou ont

fait appel à la Ville de Montréal afin de recruter, à même ses employés, des volontaires intéressés à réaliser des missions de solidarité internationale court terme. Les objectifs visés étant compatibles avec ceux de la Ville, Montréal y participe activement et encourage ces initiatives.

Ces missions volontaires impliquent trois parties : une ONG, la Ville et un employé permanent. Globalement, l'ONG identifie les besoins en expertise et prend en charge les employés sélectionnés du début à la fin de la mission. La Ville convient d'ententes de partenariat avec les ONG, communique les missions aux employés, participe à la sélection des candidats et compense en congé autorisé 50% (vacances, temps compensé, sans solde) du temps de la mission et à 100% pour les passeports, les vaccins et dans les cas où l'employé doit prolonger son séjour pour des raisons hors de son contrôle. L'employé permanent sélectionné, après entente avec son supérieur, convient de prendre à sa charge 50% du temps prévu à la mission et à 100% pour sa formation. Le temps compensé par la Ville n'est pas une contribution de la Ville aux ONG. C'est d'abord et avant tout un incitatif pour susciter l'intérêt des employés de la Ville à prendre de leur temps personnel pour partager leur expertise dans le cadre de mission volontaire de solidarité internationale.

Les missions volontaires se réalisent principalement en Afrique (Sénégal, Cameroun, Guinée, Niger, Mali) et en Amérique du sud (Bolivie). Les ONG ont une bonne expérience de ces environnements. Elles offrent de bons encadrements, une couverture d'assurance qui tient compte des besoins et ont des personnes ressources sur place en cas d'événements.

De 2005 à 2009, la Ville a collaboré pour l'équivalent de 7 missions par an. Depuis 2009, la situation économique difficile et les événements à Haïti ont eu pour effet de réduire les demandes de missions à quatre. Pour 2013, la Ville est en demande avec l'ONG UNITERRA pour 4 missions et avec l'ONG SACO pour un potentiel pour 4 missions. Dans tous les cas, des ententes formelles types seront signées entre la Ville et ces ONG.

L'ONG UNITERRA a un programme de missions volontaires court terme qui nécessite une subvention de 6 000 \$ par mission. Une subvention de 24 000 \$ est donc requise pour 2013. Cette ONG est un partenaire important de la Ville depuis plusieurs années. Elle permet, entre autres, de réaliser des missions dans des endroits et avec des clientèles non desservies par d'autres ONG.

L'ONG SACO, contrairement à la gratuité des années passées, exige des frais de 160\$ par personne sélectionnée. Ce montant couvre les frais d'adhésion individuelle.

Des ententes devront être convenues avec les syndicats des employés sélectionnés.

JUSTIFICATION

La solidarité internationale constitue l'un des axes d'intervention de la Ville dans le domaine international. Montréal a ratifié la déclaration des Villes du Millénaire de *Cités et gouvernements locaux unis* (CGLU) en appui aux Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. Elle a piloté à l'automne 2006, l'adoption de résolutions à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) et à Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) sur la participation des villes à un partenariat mondial visant à vaincre l'extrême pauvreté dans le monde. Le maire Gérald Tremblay a appuyé la tenue à Montréal, le 9 novembre 2006, de la grande conférence *Promesse du Millénaire de Montréal 2006, À l'heure des enfants*. En plus de plusieurs autres gestes posés par le maire Tremblay en ce sens, il a agi à trois reprises comme hôte de la cérémonie des intervenants concernés par la Semaine du développement international (SDI). Montréal a de plus des ententes de collaboration avec les villes de Port-au-Prince et Bamako.

Les villes : des acteurs en première ligne en matière de développement international

Nous assistons depuis une dizaine d'années à la naissance d'un grand mouvement international qui donne aux villes et aux autorités locales un rôle de plus en plus important

en matière de solidarité internationale. En cette matière, les villes et les autorités locales sont en mesure de contribuer de façon significative en regard des grandes problématiques urbaines qui caractérisent le développement des collectivités en ce début du XXI^e siècle et qui, à bien des égards, façonnent le monde d'aujourd'hui.

Ce rôle de premier plan des intervenants municipaux et locaux a été affirmé aux différents forums internationaux d'Habitat, au Forum des Nations Unies sur le développement social (1995), a été réitéré notamment dans les Objectifs du Millénaire (grands objectifs de développement adoptés par les chefs d'état et de gouvernement à l'assemblée spéciale des Nations Unies de septembre 2000) et à la conférence de Monterrey. Au cours des dix dernières années, un consensus international a pris forme, autant dans les milieux universitaires qu'au sein des institutions internationales (OCDE, ONU, Banque Mondiale), pour reconnaître que les villes ont un rôle international important à jouer; d'une part, comme moteur économique des nations et, à ce titre, comme porte-étendard à l'étranger des économies nationales et, d'autre part, comme un niveau d'administration publique qui, étant responsable de livrer des services de proximité (eau, matières résiduelles, voirie locale, santé publique, etc.), peut jouer un rôle significatif en matière de développement international. C'est ainsi que l'on parle beaucoup de « coopération municipale internationale », une nouvelle réalité à laquelle s'intéressent de près les grandes agences multilatérales de développement tels la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies de Développement.

Renforcement des moyens d'action de la Ville de Montréal en matière de développement international

Il est important que la Ville de Montréal puisse renforcer les moyens dont elle dispose pour réaliser des projets de développement dans des villes qui sollicitent son aide et où elle souhaite elle-même intervenir. Les ententes pour la réalisation de missions volontaires de coopération internationale de court terme lui procurent un tel outil, à un coût moindre que si elle intervenait par ses propres moyens. Ceci est attesté par l'expérience de l'ensemble des missions volontaire de court terme réalisées à ce jour.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits de 24 000 \$ requis pour l'approbation de ce dossier sont disponibles au budget de fonctionnement 2013 du Service des affaires institutionnelles. Les crédits ont été réservés au système comptable tant pour le soutien financier des projets avec UNITERRA que SACO et la dépense est entièrement assumée par la Ville centrale. En ce qui a trait au montant de 160 \$/personne sélectionnée correspondant aux frais d'adhésion individuelle auprès de l'ONG SACO, cette dépense sera traitée par voie de dossier d'autorisation de dépenses selon les règles de délégation en vigueur.

Le temps compensé par la Ville n'est pas une contribution aux ONG. Il représente deux semaines en moyenne par employés par mission pour un total potentiel de 16 semaines pour l'ensemble des missions. La variété de personnes et de poste mis à contribution (cadre de direction, professionnel, syndiqué) ne permet pas d'anticiper le coût exact pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec l'action 35 de la section "Volet social" du Plan de développement durable qui favorise la réalisation d'actions concrètes en matière de solidarité internationale

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet de concrétiser les orientations adoptées par la Ville en matière de solidarité internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Signature des ententes ;
- Affichage en mai et ou en septembre des missions à réaliser 2013

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Sélection des personnes en mai et en septembre
- Réalisation des missions en juin et ou en novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Maxime TETRAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil à la gestion
(Danny BOUDREAUULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean DOMINIQUE

Chargé de mission

Tél : 514-872-3512

Télécop. : 514-872-8805

ENDOSSÉ PAR

Robert S SMITH

Chef du bureau des affaires internationales

Tél : 514-872-1574

Télécop. : 872-1808

Date d'endos. : 2013-03-05

Dossier # :1131238002

**Dossier # : 1130429001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Marketing_communications et commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 21 020 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada France, pour le projet d'échanges entre Espace pour la vie et le Musée de la civilisation du Québec et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, sur le thème Éthique de la biosphère. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver un projet de protocole à cet effet.

Espace pour la vie recommande :

1- d'autoriser la réception d'une subvention de 21 020 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien;

2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser Espace pour la vie à affecter ledit montant de 21 020 \$ pour le programme d'échanges entre Espace pour la vie, le Musée de la civilisation du Québec et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3. d'autoriser le chef du Jardin botanique de Montréal, à signer, au nom de la Ville, le protocole qui confirme la réception de la subvention.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-03-15 08:59

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur - Muséums nature de Montréal**Dossier # :1130429001**

IDENTIFICATION

Dossier # :1130429001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Marketing_communications et commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 21 020 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada France, pour le projet d'échanges entre Espace pour la vie et le Musée de la civilisation du Québec et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, sur le thème Éthique de la biosphère. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver un projet de protocole à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie a signé un premier protocole d'entente en 2005 avec le Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN). En 2007 et 2008, les deux institutions ont fait une réflexion conjointe sur la thématique Musées et développement durable dans le cadre d'une première subvention de l'Accord Canada France. Cette réflexion s'est conclue lors du congrès de la Société des musées québécois (SMQ) à Trois-Rivières et a permis la diffusion d'un numéro thématique de la revue de la SMQ sur les musées et le développement durable.

Un deuxième protocole a été signé en 2010 afin de poursuivre le partenariat. Les deux équipes ont alors proposé un deuxième projet à l'accord Canada France sur le thème Citoyens et biodiversité qui a été financé en 2010-2012. Un numéro thématique de la revue de l'Office de coopération et d'information muséales (OCIM) a permis de diffuser les résultats de cette réflexion à une large audience au niveau de la communauté muséale francophone internationale.

Suite aux résultats stimulants de ces précédents projets, le professeur Patrick Blandin, chercheur émérite du MNHN impliqué fortement au sein de l'UICN (Union internationale de conservation de la nature), a proposé de poursuivre les échanges pour élaborer un corpus de connaissances sur l'Éthique de la biosphère, une initiative de l'UICN qui a pour but de faire avancer la réflexion des institutions scientifiques internationales impliquées dans la préservation de la diversité biologique et culturelle. Dans cette perspective, Espace pour la vie et le Muséum de Paris ont, comme partenaire privilégié, le Musée de la civilisation du Québec. Le projet, soumis au ministère du Patrimoine canadien, a reçu un financement de 21 020\$ pour permettre les rencontres à Paris et à Montréal au cours de 2013-2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0823 (02-06-2010) - approuver le renouvellement du projet de protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre le Muséum national d'histoire naturelle de la Ville de Paris et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans

(1100186001).

CE09 2073 (09-12-2009) - accepter la subvention de 22 850 \$ du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme d'aide aux musées (Accord Canada-France) pour le projet d'échanges entre les Muséums nature de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris (109060005).

CM07 0851 (17-12-2007) - accepter une subvention de 14 947 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France (ACF) pour le projet d'échanges entre les Muséums nature de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et accorder un budget additionnel équivalent au montant de la subvention (1070610001).

DESCRIPTION

Pour la troisième fois, l'Espace pour la vie (EPLV) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) collaborent dans le cadre du programme d'aide aux musées de l'Accord Canada-France. Ce nouveau projet s'intitule Initiative pour une éthique de la biosphère: construire une solidarité mondiale pour l'avenir de la planète par le partage d'expertise entre le Canada et la France.

De par leurs missions similaires de collection, de conservation, de recherche et d'éducation, nos deux institutions sont préoccupées par la dimension éthique d'enjeux auxquels nous sommes parfois confrontés. Le Musée de la civilisation est également partenaire de ce projet compte tenu de son expertise en matière de préservation de la diversité culturelle et du rôle majeur qu'il a joué dans l'adoption de l'Agenda 21 de la culture du Québec *. Les partenaires s'engagent à identifier des actions concrètes afin d'améliorer nos pratiques muséales, pédagogiques et scientifiques en lien avec la dimension éthique de la préservation de la diversité biologique et culturelle.

* En 2006, le gouvernement du Québec adopte la Loi sur le développement durable qui, par son caractère innovant, consacre un véritable choix de société en faveur du développement durable. Conformément à cette loi, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) rend public, en avril 2009, son plan d'action en matière de développement durable.

L'élaboration d'un **Agenda 21 de la Culture du Québec** constitue l'action phare de ce plan d'action et s'est amorcée le 20 septembre 2010. Un comité interministériel, composé de 18 ministères et organismes, a été mis en place dans le but de trouver des moyens de maximiser l'apport de la culture aux autres missions de l'État. De plus, un comité de liaison, formé de 12 leaders de divers secteurs de la société, s'est vu confier le mandat d'orchestrer un grand dialogue public et de susciter la participation active de la population à l'énoncé de propositions préliminaires pour l'Agenda 21 de la culture. L'Agenda 21 de la culture du Québec est un cadre de référence qui a comme objectif de donner l'impulsion à une vision renouvelée du développement de la culture. Son contenu est constitué d'une mise en contexte, d'une introduction, de trois principes, de 21 objectifs et d'une charte d'engagement qui vise à stimuler l'adhésion de tous les secteurs de la société.

JUSTIFICATION

Dans le cadre des bouleversements sociétaux actuels, la notion d'éthique doit être priorisée lorsque nous parlons d'avenir de notre planète. Nous ne pouvons épuiser toutes les ressources et laisser des écosystèmes fragilisés aux générations futures. La réflexion conjointe entre Espace pour la vie, le Musée de la civilisation du Québec et le Muséum national d'histoire naturelle sur la thématique de l'Éthique de la biosphère, dans le cadre de ce programme d'échanges, viendra positionner la Ville de Montréal et ses institutions scientifiques comme des agents de changement et des leaders inspirants que ce soit au niveau local, national et international. Les deux précédents projets nous ont permis de modifier nos pratiques, que ce soit au niveau du développement durable, des sciences participatives dans le domaine de la biodiversité ou de la participation citoyenne. Ce troisième projet nous permettra d'améliorer nos pratiques dans le domaine de la diversité biologique et culturelle, de renforcer nos réseaux et de faire avancer la réflexion des institutions muséales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente avec le ministère du Patrimoine canadien, stipule les éléments suivants:

- paiement des frais de transport aérien de quatre Canadiens à Paris (5 000 \$) en mai 2013 et mai 2014;
- paiement des séjours de quatre délégués Français à Montréal (5 510 \$) en octobre 2013 et octobre 2014.

Nous prévoyons un montant de 3 600 \$ sur le budget d'opération pour couvrir les frais de séjour à Paris en 2013.

Année	Description	Patrimoine Canadien	Ville de Montréal
2013	Mai 2013 Voyage de 4 représentants de l'Espace pour la vie à Paris - avion (4 X 1 250 \$) - frais de séjour	5 000 \$	3 600 \$
	Octobre 2013 Voyage de 4 représentants du MNHN à Montréal - frais de séjour (4 x 1 400 \$ pour l'hôtel et per diem)	5 510 \$	
	Total 2013	10 510 \$	3 600 \$
2014	Mai 2014 Voyage de 4 représentants de l'Espace pour la vie à Paris - avion (4 X 1 250 \$) - frais de séjour	5 000 \$	3 600 \$
	Octobre 2014 Voyage de 4 représentants du MNHN à Montréal - frais de séjour (4 x 1 400 \$ pour l'hôtel et per diem)	5 510 \$	
	Total 2014	10 510 \$	3 600 \$
	Grand-total	21 020 \$	7 200 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'éthique de la biosphère s'inscrit dans le plan de développement durable de la collectivité montréalaise (objectifs de biodiversité) ainsi que dans la démarche d'action

locale pour la biodiversité (LAB). Montréal s'est jointe à ce projet (LAB) en 2010, projet international, coordonné par « ICLEI - Les gouvernements locaux pour le développement durable ». LAB vise l'élaboration et la mise en oeuvre, par chaque ville participante, d'une stratégie et d'un plan d'action local sur la biodiversité.

Dans ce contexte, le projet d'éthique de la biosphère permettra de revoir nos façons de voir et de faire avec celles de nos collègues du MNHN et du Musée de la civilisation ou s'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour améliorer notre capacité à mieux préserver la diversité biologique et culturelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette plate-forme d'échanges favorisera le développement d'un réseau d'expertises à différents niveaux professionnels et d'un corpus de connaissances suite aux ateliers de réflexion, connaissances qui seront ensuite diffusées auprès d'un plus large public au sein de la communauté muséale canadienne et française, mais qui profiteront ultimement à un plus large public, les milliers de visiteurs qui fréquentent les Muséums canadiens et français et qui participent à leurs divers programmes.

Toutes ces actions viendront confirmer l'engagement d'Espace pour la vie à contribuer à l'enjeu vital de la biodiversité et par conséquent, renforcer le positionnement de la Ville de Montréal qui joue un rôle important dans la sauvegarde de la biodiversité à l'échelle locale et internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape-ci du projet, aucune action de communication n'est prévue.

Advenant toute promotion ou publicité concernant les activités appuyées par la présente entente de la subvention du Programme d'aide aux musées, notre organisation s'engage à faire état publiquement de l'aide financière reçue du Patrimoine Canadien.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet sera réalisé en plusieurs étapes d'ici 2015:

- Mars 2013: information, consultation et sensibilisation des participants qui seront impliqués dans le projet puis ateliers de discussions réunissant des responsables de collections, horticulteurs, soigneurs, muséologues, conservateurs, chercheurs, éducateurs, agents culturels, etc.
- Mai 2013 à Paris et automne 2013 à Montréal: rencontres au Québec et en France, rassemblant des délégations mixtes, pour partager et identifier des domaines de convergence.
- 2013-2014: validation de la démarche puis nouvelles rencontres des délégations mixtes (printemps 2014 à Paris, automne 2014 à Montréal) permettant la rédaction d'une charte et de guides sur mesure, par métiers.
- 2015: mise en place des plans d'action, intensification des liens avec l'IEB et l'UICN, publications et diffusion des résultats aux plans nationaux et internationaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles (Robert S SMITH)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANDRY

Cadre sur mandat(s)

Tél : 514-872-4849

Télécop. : 514 872 9647

ENDOSSÉ PAR

Julie BOURBONNAIS

Adjointe au directeur et chef de division
ressources humaines

Tél : 514-868-3026

Télécop. : 514-868-3065
Date d'endos. : 2013-02-15

Dossier # :1130429001



Dossier # : 1131375001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 14e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2013 / Approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2013, à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication de la 14e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue pour du 21 au 31 mars 2013;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-03-15 15:02

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # : 1131375001

IDENTIFICATION

Dossier # :1131375001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraibéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 14 ^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2013 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est partenaire du comité organisateur de la « Semaine d'actions contre le racisme » depuis la première édition en 2000. La Direction de la diversité sociale propose de soutenir financièrement le comité organisateur de la Semaine, pour la réalisation des activités et sa promotion. Cette année, la « Semaine d'actions contre le racisme » se tiendra du 21 au 31 mars prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0260 du 29 février 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraibéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la 13^e édition de la *Semaine d'actions contre le racisme* prévue du 19 au 25 mars 2012

CM11 0141 du 21 mars 2011

Souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars 2011 et s'engager à s'imposer un devoir de vigilance et à encourager les initiatives pour prévenir des gestes pouvant conduire à toutes les formes de discrimination; à ce que l'ensemble des services de la Ville, ainsi que les sociétés paramunicipales, respectent les dispositions contenues dans la Charte concernant la lutte contre toutes les formes de discrimination et en tiennent compte dans leurs plans d'action annuels; et, à inviter les Montréalaises et les Montréalais à participer aux nombreuses activités qui se dérouleront pendant la 12^e édition de la *Semaine d'actions contre le racisme*

CE11 0336 du 16 mars 2011

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le centre International de documentation et d'information haïtienne caraibéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), afin

de soutenir la préparation et la production du matériel promotionnel, dans le cadre de la *Semaine d'actions contre le racisme* – Édition 2011 du 21 au 25 mars 2011

DESCRIPTION

Créée d'abord pour souligner le 21 mars décrété « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » par les Nations Unies, la « Semaine d'actions contre le racisme » (SACR) a eu lieu pour la première fois du 20 au 26 mars 2000. Au cours des dernières années, cet événement est devenu un moment privilégié de réflexion, d'échange et de rapprochement interculturel en faisant connaître, entre autres, des initiatives novatrices en matière d'éducation et de sensibilisation réalisées à Montréal, au Québec et ailleurs dans le monde.

Développée depuis 2010 par Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), la SACR offre l'opportunité d'aborder de front les problèmes sociaux tels que le racisme, la xénophobie, les préjugés, la discrimination. Sa programmation se concentre principalement autour de quatre champs spécifiques : un espace débats, un espace culturel, un espace éducatif et une campagne de sensibilisation et d'éducation des Montréalais, concentrés autour d'activités majeures adressées à tous les publics, notamment les jeunes écoliers, les universitaires et chercheurs, les artistes de la relève, les acteurs communautaires, les politiciens.

Initiée à Montréal, la SACR est devenue au fil des ans un événement national et a acquis une notoriété indéniable presque partout à Montréal, au Québec. De plus, grâce à cette initiative typiquement québécoise, des semaines similaires se déroulent ailleurs dans le monde : à Paris, Bruxelles, Genève, Lausanne et Lille notamment.

La 14^e édition de la SACR aura lieu du 21 au 31 mars 2013 à Montréal, Québec, Sherbrooke et d'autres villes québécoises ainsi qu'à Ottawa, Toronto, Winnipeg et Halifax.

JUSTIFICATION

Selon le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) :

« L'exclusion et la fermeture au pluralisme peuvent engendrer des fractures sociales et des tensions majeures puisqu'elles se traduisent par la pauvreté, le chômage et les problèmes qui y sont associés et qu'elles alimentent la colère et la frustration. Le respect des droits de la personne et l'élimination des préjugés et de la discrimination, fondée ou non sur des préjugés, sont la base constitutive de la démocratie, du développement et du vivre ensemble ». Cette vision est partagée également par la Ville de Montréal telle qu'énoncée dans sa Charte des droits et responsabilités à l'article 16 i) et dans la « Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion » adoptée par le conseil municipal le 22 mars 2004.

« Après analyse des résultats antérieurs et du présent projet, nous recommandons sa reconduction. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier au montant de 10 000 \$ est pris à même le budget régulier de la Direction de la diversité sociale. La contribution de la Ville représente 25 % du budget prévisionnel de la « Semaine d'actions contre le racisme » pour la présente édition. La Ville de Montréal a contribué à la hauteur de 10 000 \$ à cet événement en 2012 et en 2011.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2013	Soutien accordé 2012 et 2011	% du budget du projet
	Semaine d'actions contre le racisme	10 000 \$		25 %

Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraibéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)	- Édition 2013			
	Semaine d'actions contre le racisme	-	10 000 \$	22 %
	- Édition 2012			
	Semaine d'actions contre le racisme		10 000 \$	11 %
	- Édition 2011			

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir selon que la Ville s'engage pour être équitable à notamment poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Reconnaissance de la Ville à respecter ses engagements pris à travers sa Charte des droits et responsabilités et la Déclarations de Montréal sur la diversité culturelle et l'inclusion et à lutter contre le racisme et la discrimination et à aller de l'avant avec son plan de lutte pour contrer le profilage racial et social.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mars 2013 Réception du matériel de promotion de la « Semaine d'actions contre le racisme »

Mi-Mars 2013 Distribution du matériel de promotion de la « Semaine d'actions contre le racisme » (réseau interne de la Ville)

Mars 2013 Mise en ligne sur le site de la Direction de la diversité sociale

Mars 2013 Communiqué de presse de la Ville

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2013 Présentation au comité exécutif

Mars 2013 Préparation du scénario pour la cérémonie de lancement à l'hôtel de ville

Mars 2013 Invitation à la cérémonie de lancement (maire ou un représentant élu et la ministre du MICC ou d'un représentant désigné)

Mars 2013 Finalisation du scénario avec confirmation des invités pour la prise de parole

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc RIVEST

Conseiller en relations interculturelles

Tél : 514 872-6354

Télécop. : 514 872-1527

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514 872-1274

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-03-06

Dossier # :1131375001



Dossier # : 1125971001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Service aux citoyens , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Support technologique et service à la clientèle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 pour une somme maximale de 1,651,304,52 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Il est recommandé :

D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016, pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 651 304,52 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 26 novembre 2012 ;

D'approuver, à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et Intrado Canada inc. selon les termes et conditions stipulés au projet ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-03-13 12:21

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1125971001

IDENTIFICATION

Dossier # :1125971001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Service aux citoyens , Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles , Support technologique et service à la clientèle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 pour une somme maximale de 1,651,304,52 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1 doit être renouvelé pour une durée de 4 ans débutant le 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016.

Le contrat est assuré par Intrado Canada inc. (anciennement Positron) qui, depuis 1997, fournit les logiciels et équipements utilisés par les centres d'urgence 9-1-1, soit : les centres de communications opérationnelles Saint-Urbain et Saint-Joseph ainsi que les centres de relève.

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées : Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour l'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM. CG08 0639 – 18 décembre 2008	1 847 503,75 \$	1er janvier 2009	31 décembre 2012
Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron	1 260 530,34 \$	1er janvier 2006	31 décembre 2008

pour l'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM. CM05 5033 - 12 décembre 2005			
	Coût	Date de début	Date de fin
Étape faisant l'objet du présent dossier : Accorder à Intrado Canada inc. le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1.	1,651,304.52 \$	1er janvier 2013	31 décembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0639 – 18 décembre 2008 – Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour l'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 4 ans, au montant de 1 847 503,75 \$, taxes incluses (gré à gré – fournisseur unique).

CM05 5033 - 12 décembre 2005 - Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour le renouvellement du contrat d'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 3 ans, au montant de 1 260 530,34 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à renouveler pour une période de 4 ans le support et l'entretien fournis par Intrado Canada inc. pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1 ainsi que des centres de relève.

Les centres d'urgence 9-1-1 utilisent le système informatique d'acheminement d'appel sous la licence de Intrado Canada inc. qui permet de gérer les opérations des centres de communications opérationnelles. De ce fait, l'entretien ne peut être effectué que par Intrado Canada inc. qui détient tous les droits sur les logiciels installés et les codes sources permettant d'assurer l'entretien des équipements et leur fonctionnement continu.

JUSTIFICATION

Ce système est essentiel aux opérations des centres de communications opérationnelles afin de répondre aux appels d'urgence du citoyen. Il s'agit également du système permettant de communiquer avec les différents intervenants lors de situation d'urgence. Le renouvellement de ce contrat est indispensable autant pour la sécurité du citoyen que celle des intervenants.

La clause 22 du contrat de renouvellement entre la Ville de Montréal et Intrado Canada inc., prenant fin le 31 décembre 2012, prévoit une prolongation automatique de mois en mois, mais ne doit pas excéder une année. Cette clause est reconduite au nouveau contrat se terminant le 31 décembre 2016.

Le SPVM ne possède pas d'assurance de continuité en cas de faillite donnant accès aux codes sources. Il est cependant possible pour nos analystes de faire la prise d'appel 9-1-1 à partir d'un deuxième système informatique, soit le système de répartition assistée par ordinateur (dont le fournisseur est Northrop Grumman Information Technology) offre cette possibilité. D'ailleurs, nous nous servons de cette redondance informatique lors des mises à jour des systèmes et arrêts non planifiés, une protection s'il advenait quelques

problématiques au niveau de Intrado Canada inc.

La rédaction du présent dossier a été entamée en avril dernier, les coûts importants reliés à ce contrat a nécessité une validation plus approfondie des besoins. En effet, lors de la première soumission du fournisseur, il y avait plusieurs équipements inclus qui ont été retirés du contrat puisque le SPVM est à planifier la mise en place d'un programme de désuétude des équipements pour une gestion optimisée de ceux-ci, le tout se traduisant par une diminution de l'ordre de 10% des frais additionnels reliés aux équipements. Cette modification apportée à la soumission initiale a nécessité plusieurs échanges entre les avocats de Intrado Canada inc. et le Service des affaires juridiques et évaluations foncières de la Ville de Montréal occasionnant un délai dans le traitement du dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de renouvellement du contrat pour le support et l'entretien afin de maintenir les équipements et les logiciels en opération pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 est de 1 651 304.52 \$ taxes incluses. Ce montant est réparti comme suit :

Coût du contrat	2013	2014	2015	2016	Total
	394,706.44 \$	406,547.63 \$	418,744.07 \$	431,306.38 \$	1,651,304.52 \$

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le renouvellement de ce contrat, nous ne pouvons garantir le bon fonctionnement du système informatique des centres de communications opérationnelles, ce qui pourrait entraîner des impacts majeurs sur la qualité des services et le temps de réponse auprès du citoyen, qui en cas d'urgence, sont primordiaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : avril 2013 ;
- Période d'entretien : renouvellement du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Loi sur les cités et villes, article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6b.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Christian BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard LAFOND

C/s soutien techno. & service clientele spvm

Tél : 514-280-2259

Télécop. : 514 280-2096

ENDOSSÉ PAR

Claude BUSSIÈRES

Assistant-directeur

Tél : 514 280-7760

Télécop. : 514-280-2833

Date d'endos. : 2012-11-08

Dossier # :1125971001



Dossier # : 1130870001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

Il est recommandé :
d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de l'art. 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet de l'échangeur Turcot.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-03-15 11:05

Signataire : Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

Dossier # :1130870001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130870001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) entamera, à l'hiver 2013, le lot de construction CO-11 du projet Turcot. Ces travaux sont localisés sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Les travaux prévus lors de cette phase de construction consisteront à construire la portion Ouest du futur boulevard Pullman qui reliera à terme la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Jacques (voir le plan de localisation joint). Puisque ce lot de travaux comprend la construction d'infrastructures de drainage, une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) doit aussi être présentée au MDDEFP. Selon l'article 32.3 de la loi, toute demande d'autorisation pour des travaux d'aqueduc ou d'égout doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation.

Plusieurs particularités sont prises en considération dans le traitement de cette attestation de non-objection et font en sorte, qu'a priori, la non-objection est recommandée :

- 1) du fait de l'importance stratégique de cet échangeur, la Ville ne s'objecte pas à l'avancement du projet Turcot et participe en partie à son élaboration comme en témoignent les ententes sur le remboursement des ressources municipales par le MTQ et les différentes attestations de non-objections adoptées par les autorités municipales;
- 2) les aspects techniques du projet sont abordés et réglés dans le cadre des échanges techniques et administratifs relatifs au projet, et de fait la Ville ne s'objecte pas au contenu technique du projet;
- 3) le traitement de la non-objection relative aux composantes principales et secondaires du réseau de drainage est abordé selon les procédures administratives générales convenues entre le MDDEFP et la Ville de Montréal, soit directement entre les experts de la Ville, le promoteur (dans ce cas le MTQ) et le MDDEFP - le traitement de ce dernier volet est donc abordé par l'intermédiaire d'une procédure distincte.

La Ville de Montréal et l'arrondissement du Sud-Ouest ont participé en 2011 à la conception de l'avant-projet définitif du projet Turcot, piloté par le MTQ. Cette participation à

l'avancement du projet Turcot s'est maintenue en 2012 et se poursuit en 2013. La conception du lot CO-11 en a bénéficié.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 12 1979, 5 décembre 2012 : Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012.

CM 12 0938, 23 octobre 2012 : Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot.

CM 12 0731, 21 août 2012 : Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot.

CM 12 0563, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot.

CM 12 0568, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot.

CG 12 0084, 22 mars 2012 : Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM).

CE 12 0231, 22 février 2012 : Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

DESCRIPTION

Il s'agit d'émettre un certificat attestant que la Ville de Montréal ne s'oppose pas à la délivrance d'une autorisation, par le MDDEFP, pour les travaux de drainage liés au lot de construction CO-11.

JUSTIFICATION

Le lot de construction de la portion Ouest du futur boulevard Pullman qui reliera à terme la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Jacques (voir le plan de localisation joint). est assujéti à l'article 32 de la LQE et nécessite une autorisation du MDDEFP, laquelle est subordonnée à la délivrance d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal. La non-objection découle du contexte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux seront entièrement financés par le MTQ.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux, soumise par le MTQ au MDDEFP. L'autorisation du MDDEFP permettra au MTQ d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : hiver 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Marie-Josée GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Louise L BLANCHET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard NIORE

Chargé de projet - grand projet

Tél : 514-872-4018

Télécop. : 514 872-7726

ENDOSSÉ PAR

James BYRNS

Directeur associé portefeuille de projets d'envergure

Tél : 514-868-4400

Télécop. : -
Date d'endos. : 2013-01-18

Dossier # :1130870001



Dossier # : 1132928002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter l'avis de Montréal qui sera déposé à la communauté métropolitaine de Montréal relativement à son projet de réseau artériel métropolitain en application de l'article 158.1 de la loi sur la CMM. -Demander à la CMM d'utiliser le réseau artériel d'agglomération (RAA) comme base de travail en vue de définir un prochain RAM; - Mandater le Service des infrastructures du transport et de l'environnement en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire de procéder à la mise à jour du RAA.

Adopter l'avis de l'agglomération de Montréal qui sera déposé à la communauté métropolitaine de Montréal relativement à son projet de réseau artériel métropolitain en application de l'article 158.1 de la loi sur la CMM;

1. Demander à la CMM d'utiliser le réseau artériel d'agglomération (RAA) comme base de travail en vue de définir un prochain RAM;
2. Mandater le service des infrastructures du transport et de l'environnement en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire de procéder à la mise à jour du RAA.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-03-18 11:09

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

Dossier # :1132928002

IDENTIFICATION

Dossier # :1132928002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter l'avis de Montréal qui sera déposé à la communauté métropolitaine de Montréal relativement à son projet de réseau artériel métropolitain en application de l'article 158.1 de la loi sur la CMM. -Demander à la CMM d'utiliser le réseau artériel d'agglomération (RAA) comme base de travail en vue de définir un prochain RAM; - Mandater le Service des infrastructures du transport et de l'environnement en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire de procéder à la mise à jour du RAA.

CONTENU

CONTEXTE

La CMM a adopté par résolution le projet de règlement sur un réseau artériel métropolitain (RAM) en vertu de la Loi sur la CMM le 15 novembre 2012. Les municipalités, l'AMT et le ministre des Transports disposaient d'un délai de 90 jours pour émettre un avis avant l'adoption finale de ce règlement. À l'expiration de ce délai, la communauté pouvait adopter le règlement avec ou sans changement.

Compte tenu du moment de l'année où le projet de règlement a été déposé, et puisque la Ville centre doit procéder à la consultation des instances concernées (villes reconstituées et arrondissements) préalablement à l'émission d'un tel avis, nous n'avons eu d'autre alternative que d'amorcer la consultation des instances peu de temps avant l'échéance (18 février).

Une première rencontre avec le comité exécutif a été tenue le 13 février dernier afin d'expliquer la démarche suivante:

- consultation des villes liées et des arrondissements (effectuée);
- transmission au comité exécutif le 13 février dernier du projet d'avis préliminaire pour information (effectuée);
- transmission de l'avis technique préliminaire à la CMM avant l'échéance du 18 février 2013 (effectuée);
- approbation par les instances concernées (CE, CM et CG) du projet d'avis définitif (à venir);
- transmission de l'avis définitif à la CMM après l'adoption du conseil d'agglomération (à venir).

Suite à la réception par la CMM de l'avis préliminaire, une rencontre a eu lieu entre les représentants de la CMM et de la Ville (Direction transport). À cette occasion, il a été précisé que pour le moment, le projet de RAM ne contient aucune obligation financière et n'a aucun impact sur les modalités de gestion, ni sur les ententes existantes.

Le projet ne vise qu'à établir une base de travail à partir de laquelle la Ville sera à l'aise pour la poursuite de l'exercice; la CMM misant sur une approche participative.

Par la suite, le réseau retenu serait revu en fonction des recommandations contenues dans l'avis soumis par la Ville le 18 février dernier. Des critères seraient ainsi convenus avec la Ville afin de préciser la fonctionnalité de ce réseau et d'identifier les tronçons de rue à intégrer au RAM.

Finalement, les modalités de fonctionnement (normes, niveaux de service, etc.) de financement et de mise à jour seraient convenues conjointement avec la CMM. Ce dernier aspect fera l'objet d'un règlement distinct, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CC12 - 037 (15 novembre 2012) Projet de règlement concernant le réseau artériel.

DESCRIPTION

Les principaux éléments qui composent l'avis de Montréal à l'égard du projet du RAM de la CMM sont les suivants :

1. Que la CMM apporte les modifications au RAM proposé dans son projet de règlement, particulièrement sur le territoire de l'agglomération de Montréal afin de:
 - Mieux assurer l'accessibilité aux grands pôles d'emplois et d'études, aux grands équipements collectifs et aux sites institutionnels sur l'ensemble des secteurs du territoire de l'agglomération, dont le secteur nord-ouest de l'île de Montréal;
 - Mieux arrimer le réseau du transport métropolitain par autobus (RTMA) (y compris les artères Côtes des neiges et Parc) et le RAM, et tenir compte de certains corridors de transport en commun (TC) à hauts niveaux de service, telles les mesures préférentielles pour bus (MPB) sur l'île de Montréal, les réseaux 10 Minutes Max et Express, en ayant comme objectifs d'accroître la part modale du transport collectif et de réduire les GES; identifier des corridors de transport collectif qui assurent des liens interrives entre l'agglomération de Montréal et les entités territoriales voisines;
 - Arrimer le réseau cyclable de Montréal et le RAM de façon à accroître la part modale du transport actif;
 - Assurer une meilleure compatibilité entre les axes identifiés au RAM et les activités urbaines qui les bordent en particulier en ce qui concerne les nuisances aux riverains et le partage de la chaussée.
 - Mieux assurer la connectivité entre les pôles intermodaux, dont le port de Montréal, l'aéroport P.-E.-Trudeau et les gares de triage des réseaux ferroviaires en soutien au réseau supérieur du MTQ;
 - Assurer l'accessibilité des secteurs en développement sur l'île de Montréal.
2. Que la CMM soumette un calendrier de modification du RAM et un calendrier afin d'établir les règles de gestion, des normes d'harmonisation et des aménagements techniques, administratifs et financiers, en vue d'adopter un règlement sur ces derniers sujets, comme le prévoit sa loi à l'article 158.1.

Il est à noter que lors de la consultation effectuée auprès des villes reconstituées et des arrondissements, l'avis préliminaire a fait l'objet d'un avis favorable de la part de tous ceux qui ont transmis des commentaires à ce jour.

En ce qui concerne le RAM proposé par la CMM, il serait préférable pour l'instant de prendre l'intégralité du réseau artériel d'agglomération (RAA) comme base de travail en vue de définir un prochain RAM compte tenu de la démarche proposée par la CMM. Il serait opportun également de procéder à la mise à jour du RAA par la même occasion.

JUSTIFICATION

Les contraintes imposées par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (lettre du 9 mars 2012) en ce qui concerne l'adoption du plan métropolitain d'aménagement de développement (PMAD) sont interprétées comme étant immuables par la CMM et par conséquent, la CMM a l'intention d'adopter un projet de RAM à un prochain conseil de la CMM (avril).

Par ailleurs puisque ce RAM ne contient aucune obligation financière et n'a aucun impact sur les modalités de gestion ni sur les ententes existantes, les représentants de la CMM proposent d'adopter dans un premier temps, un projet de règlement de RAM, sur la base de la proposition du 15 novembre 2012 qui pourrait contenir les amendements proposés par les instances concernées (agglo, villes reconstituées et arrondissements) suite à l'exercice de consultation effectué par la Ville de Montréal.

Le but poursuivi pour l'instant par cette démarche consiste à identifier un réseau RAM permettant de répondre aux prérogatives administratives afin, entre autres, de bénéficier, le cas échéant, des programmes d'aide gouvernementaux pour améliorer ou consolider le réseau ainsi défini. À titre d'exemple, à Vancouver, <Translink> a réussi à mettre en place conjointement avec les municipalités un tel réseau sur lequel s'applique un programme d'opération, d'entretien et de réhabilitation du réseau majeur (Major Road network program).

Compte tenu de la démarche proposée par les représentants de la CMM, nous sommes d'avis qu'il est préférable pour l'instant de prendre l'intégralité du réseau artériel d'agglomération (RAA) comme base de travail pour les raisons suivantes :

- Les modifications demandées au RAM par les villes reconstituées et les arrondissements portent généralement sur des ajouts de tronçons faisant déjà partie du RAA ou encore sur le retrait de certains autres ne faisant pas partie du RAA;
- Pour l'instant, le RAM proposé n'a pour objectif que de répondre à des prérogatives administratives qui n'ont pas d'incidence sur les opérations et ne comportent aucune obligation financière.

En ce qui concerne le RAA, les villes reconstituées et les arrondissements ont effectué depuis 2006 de nombreuses demandes de modifications. Une mise à jour est nécessaire afin d'intégrer les changements requis. À cet égard, certains commentaires de la part des instances concernées, en regard des tronçons à ajouter au RAM, portent sur certains tronçons qui font également l'objet d'une demande d'ajout au RAA. Il serait donc requis de mettre à jour le RAA de telle sorte que tous les tronçons du RAM seraient aussi compris dans le RAA qui constitue la référence pour le réseau administratif de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le RAM de la CMM doit s'inscrire dans la perspective du développement durable de la région métropolitaine, notamment en assurant une meilleure accessibilité aux grands pôles d'emplois et d'études, aux grands équipements collectifs et aux sites institutionnels tout en

assurant une meilleure compatibilité avec les activités urbaines que ces axes bordent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Apporter les modifications nécessaires afin de bonifier le projet du RAM de la CMM de telles sortes que ce projet ne soit uniquement axer sur la gestion de la circulation dans le cas des entraves routières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucun plan de communication n'est prévu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 mars 2013: présentation au comité exécutif de projet d'avis définitif pour acceptation;
22 avril 2013: orientation préalable du conseil municipal aux fins de l'approbation de l'avis;
25 avril 2013: approbation de l'avis par le conseil d'agglomération;
25 avril 2013: transmission à la CMM de l'avis définitif.

Ultérieurement, un nouveau règlement modifiant le réseau artériel métropolitain qui sera éventuellement adopté lors du prochain conseil d'avril de la CMM pourrait en résulter.

Finale un règlement distinct en vertu également de l'article 158, de la loi sur la CMM pourrait suivre afin de prescrire les normes minimales de gestion de ce réseau, des normes relatives à l'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation en fonction des modalités qui seront convenus avec la CMM, le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Guillaume LONGCHAMPS)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Avis favorable :

Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles (Corinne BRUNELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert KAHLE

Ingenieur(e) conseiller(ere) technique

Tél : 514-872-3198

ENDOSSÉ PAR

Claude CARETTE

Directeur des transports

Tél : 514 872-2855

Télocop. : 514 872-9458

Télocop. : 514 868-3232

Date d'endos. : 2013-03-07

Dossier # :1132928002



Dossier # : 1130326003

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Radier des livres de la Ville la somme de 12 061,67\$ en capital, en plus des intérêts et tout solde dû réclamé de monsieur Ahmed Imtiaz pour des taxes foncières, compte F-051513-95, pour les exercices financiers 2007 à 2012, emplacement 250 rue Galt (Métro De l'Église) #CC-605.

1. Il est recommandé de radier des livres de la Ville la somme de 12 061,67\$ en capital, en plus des intérêts et tout solde dû réclamé de monsieur Ahmed Imtiaz pour des taxes foncières, compte F-051513-95, pour les exercices financiers 2007 à 2012, emplacement 250 rue Galt (Métro De l'Église) #CC-605.

Signé par Philippe GAGNIER **Le** 2013-03-07 10:09

Signataire : Philippe GAGNIER

Directeur des Affaires civiles
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles

Dossier # :1130326003

IDENTIFICATION

Dossier # :1130326003

Unité administrative responsable :	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Radier des livres de la Ville la somme de 12 061,67\$ en capital, en plus des intérêts et tout solde dû réclamé de monsieur Ahmed Imtiaz pour des taxes foncières, compte F-051513-95, pour les exercices financiers 2007 à 2012, emplacement 250 rue Galt (Métro De l'Église) #CC-605.

CONTENU

CONTEXTE

Monsieur Ahmed Imtiaz occupait un local situé dans la station de Métro De L'Église, il a cessé d'occuper ce local le 31 mai 2012.

Ce local est situé dans un immeuble exempt de taxes appartenant à la Société de Transport de Montréal. Par conséquent, en vertu de l'article 208 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le locataire ou l'occupant de l'immeuble devient débiteur de la taxe foncière. Monsieur Imtiaz est en défaut d'acquitter les taxes foncières prévues au compte 051513-95 pour les exercices financiers 2007 à 2012. Le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière a reçu le mandat d'entreprendre les procédures appropriées pour recouvrer les sommes dues.

Dossiers : 10-001188 et 13-000356.

Le 1er mars 2011, un jugement fut rendu par la cour municipale condamnant monsieur Ahmed Imtiaz à payer à la Ville les taxes foncières dues pour les exercices financiers 2007 à 2010 en capital, intérêts et frais. Les procédures n'ont pas encore été intentées pour les exercices financiers 2011 et 2012. La prescription de ce recours est le 28 février 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Radier des livres de la Ville la somme de 12 061,67\$ en capital, en plus des intérêts et tout solde dû réclamé de monsieur Ahmed Imtiaz pour des taxes foncières, compte F-051513-95, pour les exercices financiers 2007 à 2012, emplacement 250 rue Galt (Métro De l'Église) #CC-605.

JUSTIFICATION

Monsieur Ahmed Imtiaz occupait ce local pour un commerce de dépanneur dans la station de Métro de l'Église. Il a quitté ce local le 31 mai 2012. Lors d'un entretien téléphonique avec le responsable des baux commerciaux de la Société de transport de Montréal (STM), il nous a informés que monsieur Imtiaz est également en défaut de payer son loyer depuis plusieurs mois. Suivant une enquête de crédit réalisée par

la STM, il appert que monsieur Imtiaz ne possède pas d'actif. Il y aurait eu également très peu de biens à saisir dans son dépanneur. La STM n'a pas pu récupérer les loyers impayés.

Ainsi, nous sommes d'avis qu'il n'est pas opportun d'engager des frais supplémentaires dans le présent dossier pour le recouvrement des taxes municipales pour les exercices financier en souffrance (2007 à 2012).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation: 2101 0000000 000000 00000 11814

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Samuel PRESSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline PROULX

Avocate

Paule Biron, avocate chef de division
Responsabilité

Tél : 872-2922

Télécop. : 872-2828

ENDOSSÉ PAR

Philippe GAGNIER

Directeur des Affaires civiles

Tél : 514-872-7071

Télécop. : 514-872-2828

Date d'endos. : 2013-02-27

Dossier # :1130326003



Dossier # : 1124313001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 274 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour les frais d'exploitation du bâtiment du 4000 Saint-Patrick acquis dans le cadre de la relocalisation de la cour de service Eadie et de l'éco-centre Sud-Ouest

Il est recommandé :
d'autoriser un virement de crédits de 274 000 \$ en provenance des dépenses générales
d'administration à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour les frais
d'exploitation du bâtiment du 4000 Saint-Patrick acquis dans le cadre de la relocalisation
de la cour de service Eadie et de l'éco-centre Sud-Ouest, conformément aux informations
financières mentionnées au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-03-13 12:13

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1124313001

IDENTIFICATION

Dossier # :1124313001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 274 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration à la Direction des stratégies et transactions immobilières pour les frais d'exploitation du bâtiment du 4000 Saint-Patrick acquis dans le cadre de la relocalisation de la cour de service Eadie et de l'éco-centre Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le sommaire décisionnel avait pour objet de décréter une dépense additionnelle de 3 783 182 \$ pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 5 050 462 du cadastre du Québec pour la relocalisation de la cour de services du Sud-Ouest et décréter un budget d'exploitation de 274 000 \$. La provenance des fonds pour le budget d'exploitation n'était pas mentionné au sommaire. Le présent addenda vient corriger la situation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Diane NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LEFEBVRE

Chef de division

Tél : 514-872-3781

Télécop. : 514 872-5279

Louis-Guy Hénault
Conseiller immobilier
514 872-2037

Dossier # :1124313001

IDENTIFICATION

Dossier # :1124313001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Décréter la dépense additionnelle de 3 783 182,00 \$ (taxes non-applicables) pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 5 050 462 du cadastre du Québec aux fins de cour de services municipaux, pour relocaliser la cour de services Eadie ainsi que la Division de l'horticulture de l'arrondissement du Sud-Ouest et décréter un budget d'exploitation de 274 000,00\$ pour la gestion de la propriété.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du réaménagement du complexe Turcot, le prolongement du boulevard de La Vérendrye est projeté, de même que la relocalisation de la cour de services Eadie et de l'écocentre Sud-Ouest. La Ville avait décrété l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, du 4000 Saint-Patrick les 19 décembre 2011 et 23 février 2012 aux fins respectives de relocalisation de la cour de services et du prolongement dudit boulevard. L'écocentre fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct puisqu'il ne sera pas relocalisé au 4000 Saint-Patrick.

Tel qu'indiqué dans un sommaire précédent (1112421001), la cour de services située au 5380, rue Eadie dans l'arrondissement du Sud-Ouest est en totalité expropriée par le ministère des Transports du Québec (MTQ). La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a été mandatée par l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'ensemble de la mise en oeuvre de ce projet de relocalisation de la cour de services. Quant au prolongement du boulevard De La Vérendrye, les travaux seront orchestrés par le MTQ, lesquels sont prévus à l'été 2013.

À ce jour, les locataires expropriés, de même que le propriétaire de l'immeuble, ont reçu une indemnité provisionnelle. Certains d'entre eux en requièrent une seconde, afin d'avoir les argents nécessaires à la réalisation de leurs améliorations locatives dans leur nouveau local. Le versement de ces indemnités a requis la totalité desdits crédits votés jusqu'à maintenant. Afin de pouvoir poursuivre les négociations pour les règlements des indemnités provisionnelles supplémentaires de même que pour les indemnités finales, le budget d'expropriation doit être révisé et nécessite des sommes additionnelles. Toutefois, les sommes engagées par la Ville pour la cour de services feront l'objet d'une réclamation au MTQ (entente à négocier), car elles sont la conséquence directe de l'expropriation de la Ville par le MTQ.

La présente demande vise à obtenir un budget additionnel pour finaliser l'acquisition par expropriation du site voué à la cour de services, tandis que le budget additionnel pour la

portion destinée au prolongement du boulevard De La Vérendrye fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1120160002, préparé par la Direction des transports et soumis au conseil d'agglomération). De plus, un budget d'opération est requis pour la gestion des immeubles achetés, le temps que les locataires en place aient été relogés dans leur nouvel espace et qu'ils aient quitté le site du 4000 Saint-Patrick. Par la suite, les travaux d'implantation de la nouvelle cour de services pourront débuter, lesquels doivent être terminés pour le 31 décembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0050 - 23 février 2012 : Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles voués à l'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CM11 1009 - 19 décembre 2011 Accorder le mandat aux professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis de la cour de services de l'arrondissement du Sud-Ouest.

CM11 1026 - 19 décembre 2011 Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles voués à la relocalisation de la nouvelle cour de services municipaux de l'arrondissement du Sud-Ouest.

BC651113 - 14 juillet 2011 : Octroi à Valiquette Martin Montmarquet Poissant et Associés d'un contrat de services professionnels pour le projet Turcot d'un montant total de 26 772,38 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le site voué à la relocalisation de la cour de services et au prolongement du boulevard De La Vérendrye est situé au 4000-4010, rue Saint-Patrick et aux 4845 et 4865, rue Dunn à Montréal, lequel est occupé par quelque 25 locataires qui doivent faire l'objet d'indemnités finales à être négociées entre les parties suivant la loi sur l'expropriation. À ce jour, tous les locataires ont pu recevoir une indemnité provisionnelle, laquelle était requise afin de pouvoir effectuer le transfert de propriété. La Ville est devenue propriétaire le 6 septembre dernier. Par la suite, la prise de possession légale a été effectuée le 24 septembre 2012, permettant aux locataires de pouvoir demeurer en place jusqu'au 1er décembre 2012. Par conséquent, la prise de possession de fait se fera graduellement d'ici la fin de février 2013, c'est-à-dire au fur et à mesure que les locataires déménageront dans leur nouvel espace. Le transfert de propriété était requis dans les meilleurs délais, car le propriétaire refusait tout accès à sa propriété et la Ville devait effectuer de multiples tests requis à la poursuite de la préparation des plans et devis pour l'éventuelle construction de la nouvelle cour de services. À cet effet, des tests géotechniques, géothermiques et de validation de la fondation des bâtiments patrimoniaux ont été ou sont en voie de réalisation.

L'élaboration du budget d'expropriation lors des décisions antérieures de décréter l'expropriation avait été réalisée au meilleur de la connaissance de l'expert retenu par la Ville, c'est-à-dire avec peu d'informations. Depuis, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière (SAJEF), lequel est mandaté pour les procédures d'expropriation, a pu cheminer dans le dossier et obtenir beaucoup plus de précisions sur chacun des locataires, leurs conditions actuelles d'occupation, leurs installations de même que leurs démarches préliminaires pour leur relocalisation, tel que prévu dans la loi sur l'expropriation.

Il faut préciser qu'il est impossible pour le moment de chiffrer exactement les fonds requis jusqu'à la fin du versement des indemnités finales, mais d'ores et déjà ayant atteint le maximum des fonds réservés par les décisions de décembre 2011 et de février 2012, le SAJEF et la DSTI requièrent un budget additionnel pour finaliser le processus d'acquisition par expropriation. Ainsi, une estimation des sommes restantes à verser en indemnités a été réalisée par l'expert retenu, laquelle totalise 4 166 500,00 \$ pour l'ensemble des propriétés, soit 3 783 182 \$ pour la cour de voirie et 383 318 \$ pour le prolongement du boulevard De

La Vérendrye.

Le coût total d'expropriation est donc estimé à 13 335 756,26 \$, soit 4 166 500 \$ de plus que les 9 169 256,26 \$ déjà octroyés par les instances (8 325 684,68 \$ pour la cour de services et 843 571,58 \$ pour le prolongement De La Vérendrye). Un tableau résumé peut être consulté en pièce jointe.

De plus, un budget d'opération de 274 000 \$ est requis pour le paiement des frais d'exploitation (notamment : chauffage, gaz, entretien et déneigement) pour le maintien des locataires et la surveillance de l'immeuble, et ce, jusqu'à la fin du printemps 2013.

JUSTIFICATION

La mise en oeuvre du projet de reconstruction du complexe Turcot exige le déplacement de la cour de services Eadie pour le 31 décembre 2014. La DSTI recommande l'octroi de fonds additionnels pour l'expropriation pour les motifs suivants :

La Ville étant devenue propriétaire le 6 septembre dernier, des budgets sont requis pour la continuité de l'acquisition par voie d'expropriation.

Légalement, le processus d'expropriation prévoit le déboursé des sommes selon 2 étapes, soit le versement des indemnités provisionnelles puis le paiement des indemnités finales. À ce jour, des indemnités provisionnelles ont été versées à tous les locataires expropriés de même qu'au propriétaire de l'immeuble. Certains locataires nécessitent le versement d'une deuxième indemnité provisionnelle afin de pouvoir payer le coût des aménagements de leur nouvel espace. Des négociations sont à venir pour le règlement des indemnités finales. Tous les coûts de cette expropriation doivent être payés par la Ville qui recevra une compensation par le MTQ pour l'expropriation de la cour de voirie Eadie.

Compte tenu que le SAJEF a atteint le maximum des crédits déjà obtenus pour ladite expropriation, des sommes additionnelles sont requises dès que possible, d'autant plus que le calendrier imposé par le MTQ pour la cour de voirie actuelle est très serré. Pour que la mise en oeuvre du projet de reconstruction du complexe Turcot soit réalisée dans son échéancier, les occupants actuels du 4000 Saint-Patrick qui sont toujours sur place nécessitent des sommes additionnelles pour être en mesure de se réaménager ailleurs.

Par conséquent, afin de permettre la relocalisation de la cour de services Eadie et de la Division de l'horticulture vers le 4000 Saint-Patrick, et ce, sans entrave aux opérations de la Direction des travaux publics de l'arrondissement, il est requis de décréter des crédits additionnels pour l'acquisition des immeubles requis pour la nouvelle cour de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rappelons que l'expropriation de la Ville par le MTQ prévoit le remboursement d'une partie des coûts de relocalisation déboursés par la Ville, soit celle afférente au remplacement de la cour de voirie Eadie.

La Ville recevra une indemnisation pour l'expropriation faite par le MTQ. L'indemnité payable par le MTQ pourra rembourser en partie les coûts de l'acquisition du site assumés par la Ville pour la relocalisation des immeubles expropriés par le MTQ. Une réclamation d'indemnité provisionnelle sera faite au MTQ, puis des négociations auront lieu entre la Ville et le MTQ pour établir le montant de l'indemnité provisionnelle et ultérieurement sur celui de l'indemnité finale. La portion à assumer par la Ville représente, entre autres, celle attribuable à la relocalisation de la Division de l'horticulture actuellement située au 6000, rue Notre-Dame Ouest.

Le budget révisé du coût potentiel d'expropriation selon les informations recueillies est de 13 335 756,26 \$, incluant les taxes, plutôt que les 9 169 256,26 \$ initialement prévus. Ce budget représente l'indemnité globale d'expropriation du propriétaire et de l'ensemble des locataires, incluant les intérêts, frais d'experts et tous les autres frais. Le budget additionnel

total requis est de 4 166 500,00 \$, lequel se partage entre la Ville de Montréal et l'agglomération. Le prorata de partage a déjà été établi dans un précédent sommaire (1114313002), soit :

Partie Ville de Montréal : 90,8 %, soit 3 783 182,00 \$

Partie Agglomération : 9,2 %, soit 383 318,00 \$ (sommaire 1120160002, préparé par la Direction des transports)

La répartition a été faite en fonction des estimations des budgets d'expropriation de chacune des sections de l'immeuble par les experts en évaluation engagés par la Ville, dont le rapport d'évaluation a été produit en date du 6 octobre 2011. Pour des raisons de confidentialité, aucun détail ne peut être divulgué sur ce montant, puisque les indemnités finales restent à être négociées. Il faut noter que les dommages en expropriation ne sont pas sujets aux taxes de vente. Seule l'indemnité pour la valeur de la propriété est taxable, laquelle est déjà prévue dans les crédits antérieurs. La portion concernant l'agglomération fait l'objet d'un sommaire distinct, tel que mentionné dans le contexte. Le présent sommaire décisionnel ne concerne que la portion relevant de la Ville de Montréal, soit un budget additionnel de 3 783 182,00 \$, taxes incluses.

De plus, un budget d'opération réparti sur 2 années et totalisant 274 000,00 \$ est requis. Le tableau complet des dépenses prévues peut être consulté en pièce jointe. Ce budget d'opération se partage entre l'année 2012 et l'année 2013, soit :

2012 2013

132 000,00 \$ 142 000,00 \$

Avec ces sommes additionnelles à l'acquisition, le budget global du projet de relocalisation de la nouvelle cour de services du Sud-Ouest passe de 42,9 M\$ à 47,0 M\$ selon le détail suivant :

Projet de relocalisation de la cour de services au 4000, rue Saint-Patrick		
	Coût initial	Coût ajusté
Acquisition de l'immeuble	7,0 M\$	11,1 M\$
Réhabilitation	6,5 M\$	6,5 M\$
Honoraires professionnels	2,7 M\$	2,7 M\$
Travaux	21,1 M\$	21,1 M\$
Total (avant taxes)	37,3 M\$	41,4 M\$
Total (incluant les taxes)	42,9 M\$	47,0 M\$

Le détail du financement de ce budget additionnel d'acquisition est présenté à l'intervention de la Division de l'assurance qualité immobilière de la DSTI . En bref, les sommes imputables à la Ville de Montréal sont financées par la DSTI. Celles imputables à l'agglomération font l'objet d'un sommaire décisionnel distinct et sont financées à même les budgets PTI de la Direction des transports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de l'échangeur Turcot obligent la DSTI à relocaliser dès décembre 2014 la cour de voirie Eadie sur un nouveau site à acquérir. Pour ce faire, le déménagement de tous les locataires doit être effectué dès que possible pour le début des travaux de préparation, soit la démolition et la réhabilitation des sols au printemps 2013. Le report de l'approbation du

présent sommaire décisionnel aurait un impact sur le calendrier de relocalisation du projet. Le déménagement temporaire des effectifs dans des roulottes pourrait être requis pour libérer les terrains expropriés par le MTQ au moment souhaité par ce dernier. De plus, les sommes supplémentaires requises pour les occupants actuels risqueraient d'engendrer d'autres dommages lors du règlement final si elles n'étaient pas accordées dans les plus brefs délais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en regard du projet de relogement et de construction d'une nouvelle cour de services en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest et la Direction des communications avant le début des travaux de construction.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes complètes du projet de relogement de la cour de services Eadie (calendrier visé) :
Nouveau site d'implantation

Processus d'expropriation avant la prise de possession : décembre 2011 à septembre 2012

Prise de possession légale du site : 24 septembre 2012

Prise de possession de fait du site : février 2013

Construction d'une nouvelle cour de services

Fin des plans et devis :

Lot 1 : Déconstruction/réhabilitation, civil et fondations février 2013

Lot 2 : Construction bâtiments

et aménagement extérieur partie 1 hiver 2013

Lot 3 : Aménagement extérieur fin printemps 2013

Réalisation des travaux :

Lot 1 été 2013 à décembre 2013

Lot 2 automne 2013 à décembre 2014

Lot 3 printemps 2015

Déménagement :

Voirie Eadie décembre 2014

Horticulture été 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain (Richard NIORÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Administration-Conc.Arr.R.M.

(Huong DAO)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Diane NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Diane COMTOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal MUNGER

Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-3992

Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR

Gaétan LEFEBVRE

Chef de division

Tél : 514 872-3781

Télécop. : 514 872-5279

Date d'endos. : 2012-10-29

Dossier # :1124313001



Dossier # : 1130575002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 8 000 \$, en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA), dans le projet de réserve pour imprévus, vers le Programme de réaménagement de parcs anciens - Aménagement d'équipements d'exercice pour aînés parc Thomas-Chapais de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octoyer le contrat à Les industries Simexco inc., pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice pour les aînés dans le parc Thomas-Chapais

Il est recommandé :

d'autoriser un virement budgétaire de 8 000,00 \$, en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA), dans le projet de réserve pour imprévus, vers le Programme de réaménagement de parcs anciens - Aménagement d'équipements d'exercice pour aînés parc Thomas-Chapais de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octoyer le contrat à Les industries Simexco inc., pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice pour les aînés dans le parc Thomas-Chapais, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2013-03-18 13:46

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1130575002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130575002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 8 000 \$, en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA), dans le projet de réserve pour imprévus, vers le Programme de réaménagement de parcs anciens - Aménagement d'équipements d'exercice pour aînés parc Thomas-Chapais de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octoyer le contrat à Les industries Simexco inc., pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice pour les aînés dans le parc Thomas-Chapais

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve recommande d'accorder à la compagnie Les industries Simexco inc. un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice pour les aînés dans le parc Thomas-Chapais pour un montant de 16 735,58 \$, autoriser le financement local de ce projet et demander au CE d'effectuer un virement de crédit à l'arrondissement d'un montant de 8 000 \$.

Il s'agit de l'un des projets ayant été soumis au Ministère des affaires municipales dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour lequel la subvention attendue du gouvernement n'a pas été accordée. La Ville ayant par la suite adopté un projet de Plan d'action municipal pour les aînés (CM12 0850), il est convenu que la portion attendue de la subvention sera assumée par la Ville centrale.

Le budget pour la portion de l'arrondissement dont la dépense nette s'élève à 8 007,78 \$, est prévu au PTI 2013-2015 dans le projet de réserve pour imprévus. L'imputation devrait s'effectuer au sous-projet suivant :

Arron :

Sous-projet Investi : 1134223-005 - Achat et installation de jeux dans les parcs
Projet Investi : 34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens
Montant : 8 007,78 \$

Le budget pour la portion corporative de 8 000 \$ est prévu au PTI 2013-2015 du Service des finances. La dépense sera imputée comme suit après avoir opéré le virement suivant :

Corpo

Provenance

Sous-projet : 1279002-001 - Réserve
Projet Investi : 79002 - Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA)
Requérant : Finances

2013	2014	2015	ult.	Total
8	0	0	0	8

Imputation

Sous-projet : 1334223-001 - Aménagement d'équipements d'exercice pour aînés parc Thomas-Chapais
Projet Investi : 34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens
Requérant: MHM

2013	2014	2015	ult.	Total
8	0	0	0	8

Le présent dossier est certifié conforme par la Division des opérations budgétaires selon les conditions énoncées au courrier budgétaire #38.

En conformité avec le courrier comptabilité #5, la Direction de la comptabilité et du contrôle financier est intervenue dans le présent dossier.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denys CYR
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>
Tél : 514-868-3367
Télécop. : 514 872-3628

Dossier # :1130575002

IDENTIFICATION**Dossier # :1130575002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à la compagnie Les industries Simexco inc. un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice pour les aînés dans le parc Thomas-Chapais pour un montant de 16 735,58 \$, autoriser le financement local de ce projet et demander au CE d'effectuer un virement de crédit à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 8 000 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 adopté le 24 septembre dernier, la Ville centre a décidé de financer les projets ayant été présentés par les arrondissements au cours des deux dernières années, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet PIQM-MADA et qui n'ont pas été retenus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Ainsi, la Ville assume donc en 2013 la part de l'investissement demandé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'arrondissement avait présenté antérieurement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), une demande de financement pour un projet qu'il acceptait de financer en partie. L'aide financière provenant de la Ville, viendra compléter le financement du projet visant à faire installer des équipements d'exercice pour les aînés. Cette installation se réalisera dès que la température le permettra au cours de l'année 2013 dans le parc Thomas-Chapais.

À cet effet, un contrat de gré à gré sera accordé à la compagnie Les industries Simexco inc. pour la fourniture et l'installation des équipements. Le faible coût du projet est explicable par la présence sur les lieux de bases existantes pouvant recevoir ces équipements.

La demande de l'arrondissement rencontre les conditions générales soient :

- Que les projets soumis par les arrondissements soient de nature capitalisable;
- Que les règlements d'emprunt soient déjà disponibles et selon la bonne instance;
- Que les projets fassent l'objet d'un GDD soumis en arrondissement et présenté au CE pour l'autorisation des virements de crédits;
- Que les projets présentés respectent l'entente approuvée par la Direction générale;
- Que la Direction de la diversité sociale intervienne au dossier.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est le troisième arrondissement en termes de population de 65 ans et plus. Actuellement, le parc Thomas-Chapais n'offre aucune infrastructure de mise en forme en plein air pour les aînés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Informations budgétaires :				
L'objet du présent dossier n'a pas été prévu dans la programmation 2012 et 2013 du programme de réaménagement dans les parcs dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2012-2014 et 2013-2015 de l'arrondissement de MHM. En attente des reports de solde PTI 2012. Le budget provient de la réserve pour imprévus au PTI 2013.				
Provenance:				
Budget :	CORPO			
Montant net :	8 000,00 \$			
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.			
Sous-projet :	1334223-000	Réserve pour imprévus		
SIMON :	142340			
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Budget :	ARRON			
Montant net :	8 000,00 \$			
Imputation:				
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.			
Sous-projet :	1334223-001	Aménagements d'équipements d'exercice pour aînés - parc Thomas Chapais		
SIMON :	146005			
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Budget :	CORPO			
Montant net :	8 000,00 \$			
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.			
Sous-projet :	1134223-005			
SIMON :	135321			
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Budget :	ARRON			
Montant net :	8 000,00 \$			
Répartition de la dépense : 2013				
Investissement brut	16 000,00 \$			
Sub-D	-			
Emprunt net	16 000,00 \$			
Informations comptables :				
La dépense sera imputée comme suit :				
			Contrat	Crédits
Provenance :				

6101-7708006-802600-01909-57201-000000-0000-112522-000000-98001-00000		8 000,00 \$
6414-1407005-800550-01909-57201-000000-0000-102593-000000-98001-00000		8 007,78 \$
Imputation :		
6101-7708006-800550-07165-57201-000000-0000-146005-000000-15015-00000	8 363.72 \$	8 000,00 \$
6414-1407005-800550-07165-57201-000000-0000-135321-000000-15015-00000	8 371.86 \$	8 007,78 \$
Le virement de crédits autorisé dans le système SIMON sera effectué suite à l'approbation du présent dossier par le conseil d'arrondissement.		

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'intègre dans le plan d'action municipal pour les aînés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nouvelle offre de service pour les aînés de ce secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sera incluse dans le plan de communication 2013 des infrastructures des parcs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat.
- Réalisation été 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Berthier LANDRY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Denys CYR

C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3367

Télécop. : 514 872-3628

Michel FACHINETTI

Directeur des travaux publics

Tél : 514-868-4102

Télécop. : 514 872-4186

Date d'endos. : 2013-01-18

Dossier # :1130575002



Dossier # : 1130196001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la gestion des programmes de logement abordable et privé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Opération Habiter Montréal
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005) afin d'ajuster certains paramètres du programme Stabilisation des fondations en prévision de sa réouverture à de nouvelles demandes d'aide financière.

La Direction de l'habitation recommande au Conseil municipal d'approuver le projet de règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations (03-005).

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2013-02-20 08:54

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

Dossier # :1130196001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130196001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la gestion des programmes de logement abordable et privé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Opération Habiter Montréal
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005) afin d'ajuster certains paramètres du programme Stabilisation des fondations en prévision de sa réouverture à de nouvelles demandes d'aide financière.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la mise en place à Montréal, en 2003, du programme *Rénovation Québec* (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), une série de règlements ont été adoptés afin de doter la Ville d'une variété de programmes d'aide financière, dont un visant particulièrement la stabilisation des fondations (règlement 03-005). Le programme *Stabilisation des fondations* succédait alors à un autre programme visant les arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal, mis en place en 1998 dans le cadre du Programme de revitalisation des quartiers centraux (PRQC) de la SHQ. L'ensemble de ces programmes est financé conjointement par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal.

Dans le cadre du Chantier sur les contributions et les subventions, le comité exécutif (CE11 1068) a entériné, à l'été 2011, la décision de cesser le financement du programme *Stabilisation des fondations* et de mettre fin, à compter du 1^{er} août 2011, à la réception de nouvelles demandes d'aide financière. Pour atténuer les effets de cette décision, le programme *Rénovation résidentielle majeure* a été modifié le 1^e février 2012 afin de permettre une majoration des coûts de travaux admissibles pour les travaux de mise en place de pieux («pieutage») ou de remplacement des fondations.

Le 18 décembre 2012, le conseil municipal adoptait à l'unanimité une résolution (CM12 1155) demandant notamment la réouverture de ce programme. Puisque le règlement 03-005 n'a pas été abrogé (seule la prise de nouvelles demandes a été interrompue), mais que ses paramètres, notamment le coût des travaux, datent de 2003, la Direction de l'habitation recommande l'approbation des modifications nécessaires au règlement 03-005 en prévision de l'acceptation de nouvelles demandes d'aide financière.

La réouverture du programme avec de nouveaux paramètres n'aura néanmoins pas d'impact sur les propriétaires qui, devant l'urgence de réaliser des travaux de stabilisation des fondations suite à la période plus sèche de l'été 2012, auraient déjà entrepris des travaux. D'un côté, les modalités actuelles du PRQ ne permettent pas de verser une aide financière de manière rétroactive pour des travaux effectués avant l'approbation d'un dossier d'aide financière. Il faudrait donc que la SHQ adopte un nouveau programme permettant aux municipalités de prendre en considération des travaux effectués avant

l'approbation d'une éventuelle demande d'aide financière ou qu'elle active de nouveau le volet 3 du PRQ qui prévoyait explicitement cette éventualité. La Direction de l'habitation, à la suite de l'adoption d'une motion au conseil municipal, a déjà entrepris auprès de la SHQ des démarches en ce sens. D'un autre côté, la Ville ne peut aller de l'avant seule avec une aide rétroactive puisque la Charte de la Ville de Montréal ne permet pas une telle éventualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1155 – 18 décembre 2012. Motion du Conseil municipal sur la création d'un nouveau programme d'aide aux propriétaires ayant des problèmes graves de fondations de leur maison.

CM12 0063 – 23 janvier 2012. Adoption du règlement modifiant le *Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles* (03-013) concernant l'intégration d'éléments des programmes Amélioration de la sécurité, Démolition des bâtiments accessoires et Stabilisation des fondations (1110196004).

CE11 1068 – 6 juillet 2011. Approbation de la mise en œuvre des mesures budgétaires proposées dans le cadre du chantier sur les contributions et subventions et visant à procurer des économies nettes récurrentes de 5 133 300 \$ au terme de l'année 2012 (1110474001);

CM07 0629 – 17 septembre 2007. Adoption des règlements modifiant les règlements de subvention à la rénovation mineure et majeure (03-006 et 03-013) ainsi que le *Règlement sur la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels* (03-005) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'affaires de l'Opération 15 000 logements 2006-2009 (1070602001);

CM04 0043 – 26 janvier 2004. Adoption du règlement modifiant le *Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels* (03-005) afin d'y introduire un volet d'aide rétroactif pour des travaux réalisés entre janvier 2001 et février 2003 (1030602008);

CE04 0085 – 14 janvier 2004. Adoption d'une ordonnance en vertu du *Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels* (03-005) afin d'augmenter le montant de la valeur foncière du logement du propriétaire-occupant qui détermine l'admissibilité à une aide financière à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation (1030602011);

CM03 0044 – 27 janvier 2003 : Adoption du *Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels* (03-005) (1020602009);

DESCRIPTION

Il est proposé de rouvrir le programme aux mêmes niveaux d'aide financière et conditions d'admissibilité que lors de sa création. Compte tenu de l'évolution du marché, ceci requiert de réviser la valeur foncière autorisée, les montants d'aide financière forfaitaire et le montant maximum de subvention. Des ajustements techniques de concordance avec d'autres programmes devront aussi être introduits, de même qu'un ajout aux pouvoirs d'ordonnance du CE pour l'établissement des coûts admissibles, notamment.

1- Valeur foncière maximum autorisée

Le règlement régissant le programme de stabilisation des fondations fixe un maximum de valeur foncière (bâtiment seulement) que peut atteindre le logement du propriétaire-occupant pour être admissible à une aide financière. La Direction propose de hausser ce

maximum de valeur foncière pour le faire passer de 290 000 \$ à 380 000 \$ (excluant la valeur du terrain). Ce montant correspond à la valeur foncière de 90 % des maisons unifamiliales et 96 % des copropriétés à Montréal.

Ainsi, lorsqu'il s'agit d'un bâtiment détenu en copropriété divise, c'est la valeur moyenne des logements qui est prise en compte pour déterminer son admissibilité. Pour les bâtiments à propriété simple comportant plusieurs logements, c'est la valeur foncière du logement occupé par le propriétaire qui déterminera son admissibilité. Cette valeur est calculée en fonction de la superficie du logement occupé par le propriétaire en comparaison à la superficie totale de l'immeuble. Dans tous les cas, la subvention est octroyée à l'ensemble des propriétaires du bâtiment lorsqu'ils sont plusieurs ou au syndicat de la copropriété, si celui-ci est constitué.

2- Montants de l'aide financière et montant maximum de subvention

La Direction de l'habitation propose de revoir à la hausse (30%) les montants forfaitaires et l'aide financière maximale de manière à tenir compte de l'augmentation du coût des travaux.

	Aide financière actuellement prévue au règlement	Aide financière proposée
Montant de base	1 200 \$	1 600 \$
Pieu installé sous des fondations de béton	500 \$ par pieu	650 \$ par pieu
Pieu installé sous des fondations de moellon	600 \$ par pieu	780 \$ par pieu
Pieu secondaire installé sous une saillie, une colonne ou un poteau	270 \$ par pieu	360 \$ par pieu
Mur de fondations remplacé, s'il s'agit d'un mur avec pieux;	260 \$ par mètre linéaire	340 \$ par mètre linéaire
Mur de fondations remplacé, s'il s'agit d'un mur de fondations sans pieux.	340 \$ par mètre linéaire	450 \$ par mètre linéaire
Montant maximum que peut atteindre la subvention	15 000 \$	19 500 \$

3- Autres ajustements

La Direction de l'habitation propose, en plus de certains ajustements techniques en vue d'une harmonisation avec les autres programmes de rénovation, d'ajouter des pouvoirs d'ordonnance, permettant, notamment, de modifier les montants forfaitaires pour tenir compte de l'évolution des coûts.

JUSTIFICATION

L'arrêt de la prise de nouvelles demandes à l'été 2011 se basait, dans le contexte des travaux du Chantier sur les contributions et les subventions, sur une tendance à la baisse de l'importance du *Programme de stabilisation de fondations* dans l'ensemble de l'offre de programmes d'aide financière de la Direction de l'habitation. Les données statistiques disponibles montrent toutefois que Montréal a connu en 2012 la période avec les plus faibles précipitations (pluie et neige) depuis 2004. Avec 927 millimètres de précipitation,

l'année 2012 est d'ailleurs en deçà de la moyenne des 5, 10 et 25 dernières années (respectivement 1 098, 1 108 et 1 019 millimètres) et le phénomène d'assèchement des sols argileux en été risque d'être plus fréquent dans l'avenir (Ouranos, 2010. *Savoir s'adapter aux changements climatiques* . www.ouranos.ca).

Les demandes d'aide financière et les interventions de citoyens plaidant pour la réouverture du programme se sont d'ailleurs multipliées depuis l'été et l'automne 2012. En effet, la possibilité de réaliser des travaux de fondations dans le cadre du programme *Rénovation résidentielle majeure* n'est pas accessible à tous, compte tenu que ce programme exige, en plus des travaux de stabilisation requis, une mise aux normes complète du bâtiment.

Dans ce contexte, la Direction de l'habitation recommande de reprendre l'acceptation de nouvelles demandes d'aide financière. Cette reprise doit toutefois être accompagnée d'un ajustement de certains paramètres financiers pour tenir compte, notamment, de l'évolution des coûts de construction depuis l'entrée en vigueur du règlement en 2003.

Modification de la valeur foncière maximale, des montants de l'aide financière forfaitaire et du montant maximum de subvention

La valeur foncière maximale admissible du logement du propriétaire-occupant, actuellement fixée à 290 000 \$, a été établie en 2007 et ne tient donc pas compte du rôle d'évaluation foncière courant (2011-2013). La Direction de la l'habitation propose de hausser cette valeur à 380 000 \$. Il est à noter que cette valeur réfère au bâtiment seulement, la valeur du terrain n'étant pas prise en compte aux fins de l'analyse de l'admissibilité d'une demande.

Cette augmentation proposée de 31% de la valeur foncière est basée sur l'analyse de l'évolution de la valeur des bâtiments résidentiels de 1 logement sur le territoire de la Ville de Montréal. Au total, avec la nouvelle valeur maximale, environ 88 000 résidences unifamiliales seraient admissibles sur le territoire de la Ville de Montréal. Il est à noter que tous les bâtiments, peu importe le nombre de logements qu'ils comportent, peuvent être admissibles à une subvention si le propriétaire en occupe un des logements.

Les montants forfaitaires prévus au règlement ainsi que le montant maximum de l'aide financière n'ont pas été augmentés depuis l'entrée en vigueur du Règlement en 2003. Or depuis, les coûts n'ont cessé d'augmenter et il convient d'ajuster ces montants pour tenir compte de cette évolution. L'augmentation proposée (30%) de la valeur des forfaits et de l'aide financière maximum permet d'atteindre un taux de subvention permettant de couvrir environ 35% du coût des travaux. Actuellement situé autour de 27%, ce taux n'a cessé de diminuer depuis 2003.

Autres ajustements

Les différentes modifications aux définitions sont rendues nécessaires par l'évolution du contexte, mais aussi par souci de cohérence avec les définitions utilisées dans les autres programmes. Quant aux nouveaux pouvoirs d'ordonnance, ils visent à faciliter la gestion du programme, notamment pour tenir compte de l'augmentation future des coûts de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de l'habitation prévoit la réception et l'approbation de 250 nouveaux dossiers en 2013, 175 en 2014 et 120 en 2015, pour un total de subventions de 5,4 M\$, dont 2,5 M\$ en 2013.

	Nouveaux dossiers		
	Nombre de dossiers	Moyenne subvention nouveaux forfaits	Total
2013	250		2,5

		10 000 \$	M\$
2014	175	(moyenne actuelle 2009-2012 de 7 600 \$)	1,7 M\$
2015	120		1,2 M\$

Les engagements se feront dans le cadre du PRQ, financé à parts égales avec la SHQ. L'enveloppe pour la phase IX du programme qui se termine le 31 mars 2013 est de 24 M\$. Les échanges avec la SHQ laissent croire que le programme devrait se poursuivre pour la prochaine année. L'enveloppe budgétaire globale est répartie entre les différents volets du programme selon les priorités et les besoins de la Ville. La réouverture du programme de stabilisation des fondations ne se fait pas au détriment des autres objectifs municipaux en regard du PRQ.

Les déboursés en regard de ces nouveaux engagements seront effectués en 2013 à même le budget de 26.2 M\$ déjà alloué pour l'année 2013 pour le PRQ. Aucun budget supplémentaire de subvention n'est requis.

Par contre, la réouverture du volet entraînera des coûts additionnels en matière de ressources humaines, de l'ordre de 454 500 \$ pour la période visée (ceci basé sur un coût annuel de 199 500 \$ pour un agent de bureau, un chargé de subvention et, pour 2013 seulement, un inspecteur); ces coûts seront assumés à même une enveloppe budgétaire interne dédiée aux projets spéciaux. La création de ces postes fera l'objet d'un dossier décisionnel séparé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En réintroduisant une forme d'aide financière susceptible d'être utilisée par les familles, les mesures proposées respectent l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réouverture du Programme permettra de répondre à un problème d'affaissement ou de fissuration de fondations signalé par un nombre important de citoyens. L'augmentation de la valeur foncière maximum permettra à un plus grand nombre de citoyens d'être admissibles à cette aide financière. L'absence ou un retard dans la réouverture du programme pourrait signifier que plusieurs autres propriétaires ne pourront bénéficier d'une aide financière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication, élaborée par la Direction de l'habitation, a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption du règlement est prévue lors de la séance du Conseil municipal du 22 avril 2013 (avis de motion le 18 mars), pour une entrée en vigueur vers le 29 avril 2013. Bien que les modifications soient faites en conformité avec les modalités du programme Rénovation Québec (PRQ) de la SHQ, la convention signée avec la SHQ exige que les modifications soient également approuvées par celle-ci.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs, ainsi qu'aux conventions signées avec la SHQ.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin ALAIN

Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-3454

Télécop. : 514-872-3883

ENDOSSÉ PAR

Marianne CLOUTIER

Chef de division

Tél : 514 872-2887

Télécop. : 514 872-3883

Date d'endos. : 2013-01-18

Dossier # :1130196001

CE : 50.001

2013/03/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2013/03/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2013/03/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1136163001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport annuel 2012 du Musée de Lachine

de recommander au Comité exécutif d'accepter le rapport annuel 2012 du Musée de Lachine et d'en prendre acte.

Signé par Alex POLEVOY **Le** 2013-02-20 16:52

Signataire : Alex POLEVOY

Directeur d'arrondissement par intérim
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1136163001

IDENTIFICATION

Dossier # :1136163001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport annuel 2012 du Musée de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Aux fins du règlement intérieur de la Ville sur la délégation du Conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de la gestion de certains équipements culturels, le Conseil d'arrondissement doit "soumettre au comité exécutif, au plus tard le 15 mars de chaque année, un rapport comprenant un état budgétaire, un bilan des activités et des fréquentations et présentant les éléments de planification stratégique triennale ainsi que tout autre plan d'action relatif à l'installation". (article 6.6. dudit règlement)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0430 - 28 mars 2012 - De prendre acte du rapport annuel 2011 du Musée de Lachine.

CE11 0542 - 13 avril 2011 - D'accepter le rapport annuel 2010 du Musée de Lachine et d'en prendre acte.

Le 18 décembre 2001, le Conseil municipal approuvait le règlement intérieur sur la délégation de pouvoir du Conseil de ville aux Conseils d'arrondissement (02.002)

Le 20 décembre 2001, le Conseil municipal adoptait le règlement identifiant les équipements d'arrondissements (02.004)

Le 24 novembre 2003, le Conseil municipal adoptait le règlement intérieur de la ville sur la délégation du Conseil de ville aux Conseils d'arrondissement de la gestion de certains équipements culturels dont le Musée de Lachine.

DESCRIPTION

1. ÉTAT BUDGÉTAIRE - 2012

REVENUS 2012 :

§ **Dotation du Musée de Lachine (budget d'opération) : 539 408.00 \$**

Le **budget d'opération** (salaires et autres familles de dépenses du Musée) comprend la subvention aux opérations du MCCQ : soit, 69,000.00 \$ plus 70,000.00\$ Entente MCCQ/Ville Mtl pour un total de 139,000.00\$

DÉPENSES 2012 :

1. **Dotation budget d'opération** (salaires et autres familles du Musée)
de **539 408.00 \$**

S'y ajoutent :

2. les **frais d'entretien général de ses bâtiments 2012 (assumés par l'arrondissement de Lachine)** de la Maison LeBer-LeMoyne, la Dépendance et le Pavillon Benoît-Verdict (matériaux, gaz et électricité) pour un montant approximatif de **110,985.00 \$** Conciergerie, menuiserie, déneigement et entretien des pelouses.

3. et **autres frais administratifs (assumés par l'arrondissement de Lachine) (Expo Dawes- Complexe Guy-Descary :** surveillance, communications, téléphone, poste et services informatiques) pour un montant d'environ **35,200.00 \$**.

Dans le cadre des dépenses consenties au Musée de Lachine en 2012 à même le budget de la Division des équipements culturels, de l'art public et du patrimoine artistique de la Direction du développement culturel de Montréal, le Musée de Lachine a bénéficié de la somme de 205 973.00 \$ (voir tableau).

TABLEAU -Financement de la Ville de Montréal reçu en 2012:

VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MCC /VILLE) :

Entente MCCQ/Ville Mtl	70, 000.00 \$	2012	· Versé à même le budget d'opération du Musée de Lachine · 50,000. + 20,000. (transport/restauration)
Total 2012 :	70, 000.00 \$		

ART PUBLIC :

Ville de Montréal	11 270.00 \$	2012	Explorer de Mark Prent
Ville de Montréal	7 820.00 \$	2012	Souvenir de 1955 ou 2026 Roberval de Pierre Leblanc
Ville de Montréal	3 750.00 \$	2012	Cycle humain d'André Bécot
Ville de Montréal	15 240.00 \$	2012	Vire au vent de Gilles Boisvert
Total 2012 :	38 080.00 \$		

RESSOURCES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES Culturels DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

Ville de Montréal	21 270,36\$	2012	Travaux et achats pour le montage de l'exposition Frictions et glissements et de l'exposition 13 lunes .
Total 2012 :	21 270,36 \$		

DIRECTION STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIERS :

Ville de Montréal	8 623,00 \$	2012	Honoraires professionnels (Rénovations bâtiments)
Ville de Montréal	68 000,00 \$	2012	Travaux de reconstruction de la cheminée du Pavillon Benoît-Verdict
Total 2011 :	76 623.00		

\$

DONATIONS À LA COLLECTION & AUTRES REVENUS :

En 2011, le Musée a bénéficié de plusieurs dons d'objets de collection mais en raison du manque d'effectifs et d'espaces de réserve, le traitement de ces donations n'a été complété qu'en 2012.

Le total pour la valeur des donations y compris les autres subventions et dons en services :

163, 063.00 \$

(Voir deux tableaux suivants.)

DONATIONS À LA COLLECTION DU MUSÉE 2012			
Objets	Montant	Date	Projet
<ul style="list-style-type: none"> · ... <i>All in a row</i> , 2001 (4 chaises) <ul style="list-style-type: none"> · <i>Untitled</i> (lead beach ball), 1999 · <i>Accordion</i> , 2001 	61,000,00\$	2012	Donations dont les valeurs sont déterminées par la Commission des biens culturels du Canada . Œuvres de : Catherine Widgery
<ul style="list-style-type: none"> · <i>Membrane / demi-ovale Chute Manitou</i> , 	81,100,00\$	2012	Donations dont les valeurs sont déterminées par la Commission des biens culturels du Canada . Œuvres de : Bill Vazan
Approximativement 50 objets divers.	9, 030,00 \$	2012	<u>Dons de charité</u> qui n'ont pas tous été évalués par un professionnel.
Total :	151, 130, 00 \$		

MUSÉE DE LACHINE - Autres SUBVENTIONS ET DONATIONS 2012			
Subventions	Montant	Date	Projet
Emploi été Canada	3 533.00 \$	Été 2012	Animation, accueil Sabrina Carone
Ministère de l'Éducation du Québec	7 660.00 \$	2012	Une école montréalaise pour tous! Projet 13 lunes
Rossi (Service)	250.00 \$	Été 2012	Sculp'tour (Prêt de vélo)
Festival Présence autochtone (Service)	490.00 \$	Août 2012	Publicité et kiosque
Total - 2012	11,933.00 \$		

2. Bilan des activités du Musée de Lachine - 2012

Activités	Description
Exposition	L'exposition inclut diverses approches du dessin, où le sens aigu

<p>Frictions et glissements</p> <p>28 mars au 25 novembre 2012</p>	<p>de l'observation, l'imagination, l'audace, l'invention et le questionnement alternent. Des esquisses d'Adrien Hébert et Paul Caron jusqu'au grand format contemporain de Renée Lavillante et à l'installation de David Moore, tout un parcours s'accomplit, faisant éclater les marges du papier.</p> <p>Résultats : La diffusion et la restauration de pièces maîtresses de la collection permanente.</p>
<p>Exposition Dawes Black Horse</p> <p>29 novembre 2012 -</p> <p>Programme culturel:</p> <p>29 octobre 2012 -</p> <p>1^{er} et 15 novembre 2012</p>	<p>Poursuite de la production de l'exposition permanente.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Documentation de la collection des œuvres exposées, objets de la Collection Dawes Black Horse, nouvelles acquisitions et autres (œuvres d'art et collection archéo-histoire). · Gestion des droits d'auteurs pour la reproduction ou l'exposition d'environ 30 œuvres de la collection du Musée (renouvellement, nouvelles acquisitions, catalogue et diffusion). · Gestion de l'obtention de licences sur le droit d'auteurs pour la reproduction ou l'exposition des 800 objets de la collection Dawes Black Horse et de plus de 50 documents iconographiques provenant de l'externe (institutions et collections diverses.) <p>Résultat : Inauguration de l'exposition salle le 29 novembre 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Projection : <i>Les meilleures publicités de bières brassées ici et ailleurs. 29 novembre 2012.</i> · Soirées conte : <i>C'est boire qui conte!</i>
<p>Restaurations d'objets de la collection</p>	<p>Suivi des travaux de restauration d'œuvres et d'objets de la collection : Grand dessin <i>Dominion Wire</i> , 3 œuvres sur papier A. Hébert, A.S. Scott, M. Barbeau pour l'exposition <i>Frictions</i> . 12 objets papier (caisse et étiquettes de bouteille de bière), horloge de métal et canif Black Horse, robe de soie et gants perlés pour l'exposition Black Horse. Une sculpture extérieure de Pierre Leblanc de l'exposition permanente Musée plein air.</p> <p>Résultats : La restauration de plus de 30 objets de la collection principalement en lien avec l'exposition Dawes Black Horse pour un montant de 34,000.00 \$.</p>
<p>Projet réserve de collection</p>	<p>Afin de bonifier nos équipements en matière de réserves de collection, réaliser un programme fonctionnel et technique d'une réserve normée pour le Musée de Lachine.</p> <p>Résultats : <u>Rédaction des termes de références</u> pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique d'une réserve normée pour le Musée de Lachine.</p>
<p>Réfection de la cheminée du Pavillon Benoît Verdickt</p>	<p>Préparatifs pour aller en appel d'offres pour la réparation de la cheminée du Pavillon Benoît-Verdickt.</p> <p>Résultats : Travaux réalisés en décembre 2012.</p>

3. FRÉQUENTATIONS, STATISTIQUES, ÉVALUATION ET SONDAGE - 2012

Au cours de l'année 2012, le Musée de Lachine a **rejoint 24 512 visiteurs** :

- Il a reçu **7 881 visiteurs** sur son site lui-même.
- L'exposition permanente présentée à l'Entrepôt (*Les Dawes, brasseurs de bière, brasseurs d'idées*) était fermée au public de janvier à octobre 2012 en raison du renouvellement de cette première version. La seconde version, (*Pour boire il faut vendre, la publicité et la bière Black Horse au 20^e siècle*) en novembre et décembre 2012 a rejoint 1631 visiteurs.
- On estime à 15 000 le nombre de visiteurs au Musée plein air de Lachine (cette évaluation correspond à 3 % des 500 000 usagers annuels de la piste cyclable).

La fréquentation du Musée a ainsi connu **une baisse de 38 %** par rapport à l'an passé (2011 = 39 475). Cette baisse peut être attribuable à plusieurs facteurs : l'absence de fouilles archéologiques sur le site du Musée, la coupure du projet **À vos truelles**, la fermeture temporaire au public de l'exposition Dawes en cours de renouvellement, moins d'outils promotionnelles que les années antérieures, etc. Par contre, sur le site même du Musée, on note qu'en 2012, la fréquentation est supérieure à celles des années précédentes (2007-2009).

Fréquentation du site Internet du Musée :

La fréquentation du site Internet du Musée s'élève cette année à **18 216 accès**; ce qui représente une augmentation de 9,5 % par rapport à l'an passé (2011 = 16 631).

Visiteurs en groupes :

La proportion des visiteurs venant en groupe, 2695 visiteurs en 2012, a connu cette année une baisse de 29 %. Rappelons que l'activité **À vos truelles!** n'était pas offerte et en 2012, les camps de jour de l'arrondissement sont abolis et la prise en charge partielle de ce service est faite par un organisme (**Phoenix**) qui n'est pas venu au Musée malgré nos messages électroniques et téléphoniques. Il faut aussi tenir compte de la fermeture temporaire de l'exposition *Dawes Black Horse* lors de la réalisation de la nouvelle version de cette exposition permanente.

Un sondage fut réalisé à l'été 2012 sur la provenance et la satisfaction de la clientèle. Les résultats se trouvent en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le plan triennal 2013-2015 sera préparé et déposé en mars. Parmi les projets 2013, notons :

- Fin du projet d'exposition *Dawes Black Horse*;
- Production et réalisation d'une exposition temporaire intitulée «Débordements»;
- Poursuite des travaux de réaménagement en collaboration avec la DSTI;
- Poursuite du projet sur les réserves, production d'un Programme fonctionnel et technique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine HOFFMAN

Chef de division Culture et bibliothèques

Tél : 514 634-3471 poste 304

Télécop. : 514 634-8177

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE

Directrice - Culture

Tél : 514 634-3471 #300

Télécop. : 514 634-8177

Date d'endos. : 2013-02-20

Dossier # :1136163001



Dossier # : 1135057004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 11 au 15 mars 2013

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 11 au 15 mars 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-03-19 10:34

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1135057004

IDENTIFICATION

Dossier # :1135057004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 11 au 15 mars 2013

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **11 au 15 mars 2013** fait état de **18** lancements

d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie A GAUTHIER

SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE
pour : Marc Demers, Conseiller analyse -
contrôle de gestion

Tél : 514-872-2849

Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-03-19

Dossier # :1135057004



Dossier # : 1131353003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er décembre 2012 au 28 février 2013.

Déposer le rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er décembre 2012 au 28 février 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-03-15 08:53

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1131353003

IDENTIFICATION

Dossier # :1131353003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er décembre 2012 au 28 février 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) prévoit à l'article 4.1 qu'un rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en matière de ressources humaines cadres est transmis trimestriellement au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0082 23 janvier 2013 - de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2012.

CE12 1581 19 septembre 2012 - de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er juin au 31 août 2012.

DESCRIPTION

Ce rapport couvre la période du 1er décembre 2012 au 28 février 2013. Il détaille 147 décisions pour des cadres dont 25 dossiers de créations de postes, 2 dossiers d'abolitions ou de transferts de postes, 118 dossiers de nominations et de 2 dossiers de conventions de départs ou de prêts.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 4.1 du règlement RCE02-004: Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS

Conseiller gestion

Tél : 872-4626**Télécop. :** 872-2811**ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et réglementation

Tél : 514-872-2392**Télécop. :** 514 872-1937**Date d'endos. :** 2013-03-14**Dossier # :1131353003**



Dossier # : 1133592002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 et de le déposer à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013.

Signé par Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-03-20 08:31

Signataire :

Robert LAMONTAGNE

Directeur principal et trésorier
Finances , Bureau du directeur principal

Dossier # :1133592002

IDENTIFICATION**Dossier # :1133592002**

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois. ».

Toutes les données financières contenues dans ces états financiers ont été vérifiées. Ces données sont les mêmes que celles présentées au rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), voir dossier # 1133592004. Seulement la présentation de quelques tableaux diffèrent des formulaires prescrits du MAMROT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 et le déposer au conseil municipal du 22 avril 2013.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du GDD 1133592003 au conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR

Directeur - Comptabilité

Tél : 514-872-2436

Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR

Raoul CYR

Directeur - Comptabilité

Tél : 514-872-2436

Télécop. : 514 872-8647

Date d'endos. : 2013-03-15

Dossier # :1133592002



Dossier # : 1133592003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 et de le déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013.

Signé par Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-03-20 08:32

Signataire :

Robert LAMONTAGNE

Directeur principal et trésorier
Finances , Bureau du directeur principal

Dossier # :1133592003

IDENTIFICATION

Dossier # :1133592003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois. ».

Toutes les données financières contenues dans ces états financiers ont été vérifiées. Ces données sont les mêmes que celles présentées au rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), voir dossier # 1133592005. Seulement la présentation de quelques tableaux diffèrent des formulaires prescrits du MAMROT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 et le déposer au conseil d'agglomération du 25 avril 2013.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR

Directeur - Comptabilité

Tél : 514-872-2436

Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR

Raoul CYR

Directeur - Comptabilité

Tél : 514-872-2436

Télécop. : 514 872-8647

Date d'endos. : 2013-03-15

Dossier # :1133592003